

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DU CANNABIS : RAPPORT ANNUEL

2024-2025



LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de président du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

Le rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Gary Crawford
Président – Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	2
Table des matières	3
Message du président du conseil	4
Message du président-directeur général	5
Résultats clés	7
Mandat	9
Mandat législatif	9
Mandat du gouvernement	9
Responsabilité de l'organisme	10
Découvrir l'OCS	10
Marché légal du cannabis : environnement opérationnel	12
Évolution du marché légal du cannabis	12
Conjonctures économiques et commerciales	15
Évolution du paysage réglementaire	16
Orientation stratégique : activités clés et performance opérationnelle..	17
Priorités de l'entreprise	18
Développer les meilleures capacités de vente en gros	18
Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique	21
Promouvoir le marché légal et une industrie socialement responsable.....	23
Risques pour l'organisme et plan d'atténuation	27
Évolution des conditions économiques et commerciales	27
Lutte contre le marché illégal.....	28
La cybersécurité	28
Rapport de gestion et analyse	29

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Ce fut un privilège de présider le conseil d'administration de la SOVC au cours de la dernière année. Depuis mon arrivée en juillet 2024, j'ai eu l'occasion d'échanger avec de nombreuses personnes et entreprises qui composent le secteur du cannabis légal en Ontario. Ces conversations ont élargi ma compréhension de la diversité des exploitants de cannabis légal et des incidences économiques positives qu'ils apportent à l'Ontario, tout en soulignant le rôle essentiel de la responsabilité sociale relatif au cannabis.

Au cours de mon mandat de président, j'en suis venu à apprécier l'ampleur et l'importance de l'industrie du cannabis légal en Ontario. Ce qui était autrefois un marché émergent a rapidement évolué pour devenir une partie profondément enracinée de l'économie de l'Ontario. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis la légalisation, l'industrie a contribué environ 23,1 milliards de dollars au PIB de l'Ontario (2018-2024), dont 2,2 milliards de dollars en ventes au détail annuelles au cours de la dernière année seulement. Avec plus de 1 700 magasins de cannabis autorisés à travers la province et environ 267 producteurs autorisés avec lesquels l'OCS est partenaire, le secteur emploie des milliers de personnes qui travaillent avec dévouement dans la culture, la transformation, la distribution et la vente au détail, créant des opportunités dans les grandes et petites communautés partout en Ontario.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier le président et chef de la direction de l'OCS, David Lobo, notre équipe de direction et tous les employés de l'agence pour leur engagement envers notre mandat et leur solide performance opérationnelle au cours de la dernière année. J'ai été constamment impressionné par la passion, le professionnalisme et le dévouement de notre équipe. Qu'il s'agisse d'améliorer les capacités de vente en gros ou de poursuivre le mandat de responsabilité sociale de

l'organisation, leur travail reflète une profonde fierté quant à l'amélioration continue de nos opérations commerciales et au renforcement de notre réputation en tant qu'organisme public responsable.

Je tiens également à remercier le conseil d'administration pour son expertise, son soutien et son engagement indéfectible en faveur d'une bonne gouvernance. Ce fut un plaisir de travailler aux côtés d'un groupe aussi expérimenté et dévoué à aider l'OCS à remplir son mandat gouvernemental.

Au cours de la dernière année, l'OCS a produit de solides résultats financiers, générant 1,76 milliard de dollars de revenus bruts, avec un bénéfice net de 246 millions de dollars pour la province afin de financer les principales initiatives et priorités du gouvernement. L'exercice 2024-2025 a également marqué la conclusion de la première stratégie pluriannuelle formelle de l'OCS, qui a guidé l'organisation de sa phase de démarrage à celle d'habilitation et de croissance à l'échelle du secteur. Alors que nous entrons dans un nouveau chapitre stratégique, je suis convaincu que l'OCS est bien placée pour tirer parti de son élan et continuer à renforcer le marché légal du cannabis en Ontario, un marché qui continue à détourner les consommateurs du marché illégal.

Je suis fier de tout ce que l'OCS a accompli en 2024-2025 et suis heureux de continuer à superviser le Conseil et la haute direction de l'OCS à mesure que nous continuons à soutenir la croissance du marché du cannabis de l'Ontario.

Gary Crawford
Président – Conseil d'administration
Société ontarienne de vente de cannabis

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année dernière a marqué un chapitre crucial dans l'évolution du marché légal du cannabis en Ontario, alors que l'OCS a conclu sa stratégie d'entreprise pluriannuelle *Évoluer pour faciliter*. Je suis fier de partager les résultats opérationnels inclus dans ce rapport annuel 2024-2025 qui témoigne de l'engagement continu de notre personnel dans la réalisation du mandat de l'OCS dont les objectifs sont d'aider à supplanter le marché illégal du cannabis, à promouvoir la responsabilité sociale relative au cannabis et à générer des revenus qui seront réinvestis en Ontario.

Au cours des trois dernières années, l'OCS est passée du fait d'aider à établir le marché légal du cannabis en Ontario à permettre activement aux magasins de cannabis autorisés et aux producteurs agréés d'offrir des expériences de cannabis convaincantes et compétitives aux consommateurs. Avec une mission claire qui est de permettre un marché dynamique grâce à d'excellentes expériences client, l'OCS a œuvré pour mettre sur pied des capacités de vente en gros exceptionnelles dans le but d'aider nos partenaires de l'industrie à supplanter le marché illégal tout en poursuivant notre engagement en matière de responsabilité sociale. Les progrès que nous avons réalisés au cours de cette stratégie ont été significatifs. De 2022-2023 à 2024-2025, la part du marché légal en Ontario est passée de 64,6 % à 72,2 %, tandis que le total des ventes au détail légales est passé de 1,8 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars. Rien qu'en 2024-2025, l'OCS a expédié 443 millions de grammes de cannabis et 110 millions d'unités à travers la province, générant des revenus de 1,76 milliard de dollars. Ces chiffres reflètent plus qu'une échelle opérationnelle : ils représentent la confiance croissante que nous accordent les détaillants, les fournisseurs et les consommateurs de tout l'Ontario.

Cette année, nous avons continué à investir dans un catalogue compétitif proposant un large éventail de produits qui offrent un rapport qualité-prix attrayant aux consommateurs adultes. Les améliorations apportées à notre processus d'appel de produits ont permis aux producteurs autorisés de mettre leurs produits innovants sur le marché de manière plus efficace. Les principales améliorations apportées au modèle de distribution

Flow-Through ont permis de réduire les délais de livraison et d'accroître la différenciation des produits au sein des magasins de cannabis autorisés, tout en raccourcissant le traitement des paiements pour les producteurs autorisés. Nous avons également introduit de nouvelles voies permettant aux producteurs autorisés d'offrir des produits à base de cannabis exclusifs aux magasins Farmgate, positionnant Farmgate comme un canal de vente au détail distinct avec le potentiel de tester de nouvelles innovations de produits et d'engager les consommateurs locaux là où se trouvent les installations de production.

Notre engagement à offrir une expérience de vente fluide et harmonieuse est resté une priorité absolue. Au cours de la dernière année, nous avons amélioré notre infrastructure technologique, amélioré le service à la clientèle et approfondi nos connaissances du marché. Notamment, un nouveau processus de numérisation des réclamations a été lancé pour rationaliser la capacité des détaillants à soumettre des réclamations d'assurance qualité directement à l'OCS. Ces changements ont considérablement réduit le temps et le fardeau que représente la formulation de réclamations pour les détaillants tout en accélérant le traitement des réclamations entre l'OCS et les producteurs autorisés.

Au-delà des opérations, nous avons fait des progrès significatifs dans l'avancement de notre *Stratégie de responsabilité sociale*. En avril 2024, nous avons publié notre premier **Rapport sur les impacts sociaux**, soulignant nos progrès dans des domaines essentiels à la création d'un marché responsable et fiable.

Ces réalisations, et bien d'autres, sont toutes le fruit du travail acharné et du dévouement des membres de l'équipe de l'OCS. Je tiens à les remercier pour leur engagement sans relâche envers la clientèle et leur professionnalisme en tant que fiers fonctionnaires. J'adresse également mes sincères remerciements à notre conseil d'administration pour ses conseils et son soutien au cours de la dernière année ainsi qu'à notre président, Gary Crawford, pour son leadership reflété au cours de sa première année de présidence.

Bien que nous ayons réalisé beaucoup de choses en 2024-2025, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire pour aider le marché à détourner une part accrue des dépenses des consommateurs du marché illégal. L'industrie du cannabis de l'Ontario continue d'évoluer, et nous aussi. Cette année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec notre conseil d'administration pour définir la prochaine phase de notre parcours : une nouvelle stratégie pluriannuelle, *Valoriser l'avantage de la légalité*, qui nous permettra d'aller de l'avant avec une vision et une ambition renouvelées.

Je suis fier de ce que nous avons accompli au cours de la dernière année, et galvanisé par le travail et les défis importants qui nous attendent. Je suis convaincu que l'OCS est bien placée pour répondre aux besoins changeants du marché du cannabis de l'Ontario en 2025-2026 et au-delà.

David Lobo
Président et Chef de la direction
Société ontarienne du cannabis

RÉSULTATS CLÉS

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024-25

L'année dernière a marqué un chapitre crucial dans l'évolution du marché légal du cannabis en Ontario, alors que l'OCS a conclu sa stratégie d'entreprise pluriannuelle *Évoluer pour faciliter (Scaling to Enabling)*. Cette stratégie donnait la priorité au développement rapide de l'infrastructure de vente en gros de l'OCS pour soutenir un marché en hyper croissance. Des investissements clés ont été réalisés pour améliorer les niveaux de service de gros, augmenter la sélection de produits, améliorer un parcours client sans friction et jeter les bases de la responsabilité sociale dans l'industrie du cannabis.

L'exercice financier 2024-2025 a marqué la dernière année de cette stratégie pluriannuelle, qui a donné de bons résultats : le marché légal a gagné du terrain sur les concurrents illégaux, les partenaires de l'industrie ont signalé une amélioration des interactions avec l'OCS et l'adhésion du public au cannabis légal a augmenté.

DÉVELOPPER DE MEILLEURES CAPACITÉS DE VENTE EN GROS

En tant que distributrice exclusive de cannabis en Ontario, l'OCS continue de faire des investissements proactifs pour soutenir une infrastructure et des systèmes de vente en gros robustes afin d'aider à élargir sa sélection de produits novateurs à base de cannabis légal, renforcer ses niveaux de service de livraison et améliorer ses processus de contrôle de la qualité.

COMME INDIQUÉ DANS SA STRATÉGIE PLURIANNUELLE 2022-2025¹, L'AGENCE A CONTINUÉ D'ARTICULER SES OPÉRATIONS AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Développer de meilleures capacités de vente en gros
- Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique
- Promouvoir le marché légal et une industrie socialement responsable

RÉSULTATS :

- **5 320²** UGS disponibles sur le portail B2B de l'OCS
- **99,3 %** Taux d'exécution des commandes en gros
- **13,4** Rotation des stocks
- **307** Plaintes par million d'unités
- **8** Taux de recommandation net du producteur (gamme équitable)

¹ La stratégie pluriannuelle 2022-25 est présentée dans trois plans d'affaires précédemment publiés ([Plan d'affaires 2022-25](#), [Plan d'affaires 2023-26](#), [Plan d'affaires 2024-27](#)).

² Le nombre d'UGS comprend des produits de cannabis uniques et des accessoires de cannabis disponibles dans le catalogue de l'OCS. Dans les rapports annuels précédents, les accessoires n'étaient pas inclus dans le nombre total d'UGS.

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DES CLIENTS GRÂCE AU NUMÉRIQUE

En tant que grossiste desservant plus de 1 700 magasins, l'OCS a continué à prendre des mesures pour offrir un parcours client fluide de bout en bout avec la création d'outils en libre-service simples pour les magasins de cannabis autorisés.

RÉSULTATS :

- **7/10** Note de satisfaction de la clientèle du détaillant
- **97,4 %** Indice de commande parfaite

PROMOUVOIR LE MARCHÉ LÉGAL ET UNE INDUSTRIE SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'OCS a continué de progresser dans la mise en œuvre de sa *Stratégie de responsabilité sociale pluriannuelle*, qui vise à améliorer les connaissances sur le cannabis, promouvoir une consommation responsable, soutenir une industrie diversifiée et inclusive et jeter les bases d'une durabilité à long terme.

RÉSULTATS :

- **67 %** des consommateurs fréquents de cannabis reconnaissent que l'achat légal de cannabis est préférable à l'achat auprès de sources illégales

OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de son mandat qui consiste à garantir un accès sûr au cannabis légal, à déplacer les ventes du marché illégal ainsi qu'à respecter ses engagements financiers en

tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'OCS a enregistré une croissance constante à la fois de son revenu net et de ses recettes d'une année sur l'autre. Dans le même temps, la part du marché légal a continué d'augmenter, reflétant la force et la maturité croissantes du marché légal du cannabis en Ontario.

	EXERCICE 2022-23	EXERCICE 2023-24	EXERCICE 2024-25
Part du marché légal	64,6 %	69,9 %	72,2 %
Total des ventes au détail légales en Ontario ³	1 877 M\$	2 121 M\$	2 198 M\$
Revenu net de l'OCS	234 M\$	244 M\$	246 M\$
Recettes de l'OCS	1 474 M\$	1 639 M\$	1 761 M\$
Frais de vente, généraux et administratifs de l'OCS	103 M\$	122 M\$	121 M\$

³ Statistique Canada. Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000). Données extraites : juin 2025.

MANDAT

MANDAT LÉGISLATIF

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), qui opère sous le nom de Société ontarienne du cannabis (OCS), est le grossiste exclusif du gouvernement en cannabis récréatif pour les magasins de vente au détail privés autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Grâce à OCS.ca, l'agence vend en ligne directement aux consommateurs adultes, ce qui aide à combler les disparités en matière d'accessibilité au cannabis légal, en particulier dans les communautés rurales de l'Ontario, où les magasins autorisés sont moins nombreux.

L'OCS a été créée en tant qu'organisme gouvernemental en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente au détail de cannabis* (la *Loi sur la SOVC*). Comme le prévoit la *Loi sur la SOVC*, l'OCS est habilitée à acheter, à posséder et à vendre du cannabis et des produits connexes, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale en matière de cannabis.

En tant que société publique du gouvernement de l'Ontario, l'OCS génère des bénéfices nets qui sont régulièrement remis à la province pour aider à financer ses priorités.

MANDAT DU GOUVERNEMENT

L'OCS joue un rôle clé dans l'avancement des objectifs du gouvernement de l'Ontario en matière de vente de cannabis à des fins récréatives, notamment en permettant la mise en place d'un système de vente au détail qui aidera à lutter contre le marché illégal, en gardant le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes et en protégeant les communautés. L'OCS soutient ces objectifs provinciaux en :

- Approvisionnant et en distribuant du cannabis de qualité aux magasins de cannabis autorisés
- Fournissant aux adultes un accès sûr et fiable au cannabis légal par l'intermédiaire d'**OCS.ca**
- Promouvant la responsabilité sociale pour faciliter une approche responsable de la vente au détail de cannabis
- Fournissant aux consommateurs des informations sur la consommation sûre et responsable

Dans l'accomplissement de son mandat, l'OCS, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, relève du ministre des Finances et s'engage à fonctionner de manière efficace et transparente. Tout au long de l'exercice 2024-2025, l'OCS s'est concentrée sur la réalisation des priorités énoncées dans la **lettre d'orientation annuelle** du ministre des Finances, tout en faisant progresser les objectifs énoncés dans son **Plan d'affaires 2024-2027**.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME

En tant qu'agence de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, l'OCS est soumise aux exigences énoncées dans la [directive sur les organismes et les nominations](#). Sous l'égide de son conseil d'administration, l'OCS a déployé des efforts considérables pour satisfaire à ces exigences en matière de responsabilité. Tous les documents pertinents sont entièrement accessibles sur OCS.ca.

Les [publications sur l'obligation de rendre compte](#) de l'OCS sont les suivantes :

- rapports annuels
- plans d'affaires
- lettres d'orientation annuelles du ministre des Finances de l'Ontario
- états financiers vérifiés
- protocole d'entente entre le président du conseil d'administration de la SOVC et le ministre des Finances
- rapports sur les frais de voyage, de repas et d'accueil des cadres supérieurs

DÉCOUVRIR L'OCS

Comme l'OCS est un organisme de la Couronne régi par un conseil d'administration, sa surveillance stratégique est gérée par son conseil d'administration. Comme le prévoit la *Loi sur la SOVC*, le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et est responsable devant le ministre des Finances. Parmi ses responsabilités, le conseil nomme le président et chef de la direction de l'agence, qui est responsable de la direction de toutes les opérations.

Le président et chef de la direction nomme une équipe de haute direction pour aider à la gestion des opérations de l'agence. Dans la réalisation de son mandat légal et de ses objectifs stratégiques, l'OCS est guidée par un but, une vision, une mission et des valeurs.

OBJECTIF, VISION, MISSION ET VALEURS

OBJECTIF DE L'OCS

(Pourquoi nous existons)

Favoriser un marché du cannabis dynamique qui permette à tous les Ontariens de profiter des avantages du cannabis légal.

VISION DE L'OCS

(Le monde auquel nous contribuons)

Le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

MISSION DE L'OCS

(Notre rôle)

Promouvoir un marché dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, soutenue par l'éducation, la diversité de l'offre, le service et un excellent rapport qualité-prix.

VALEURS DE L'OCS

(Comment nous remplissons notre rôle)

Orientation client

Nous nous efforçons de fournir un service et une assistance exceptionnels à tous les clients internes et externes.

Pensée avant-gardiste

Nous remettons en question le statu quo et adoptons l'innovation continue.

Fierté du service

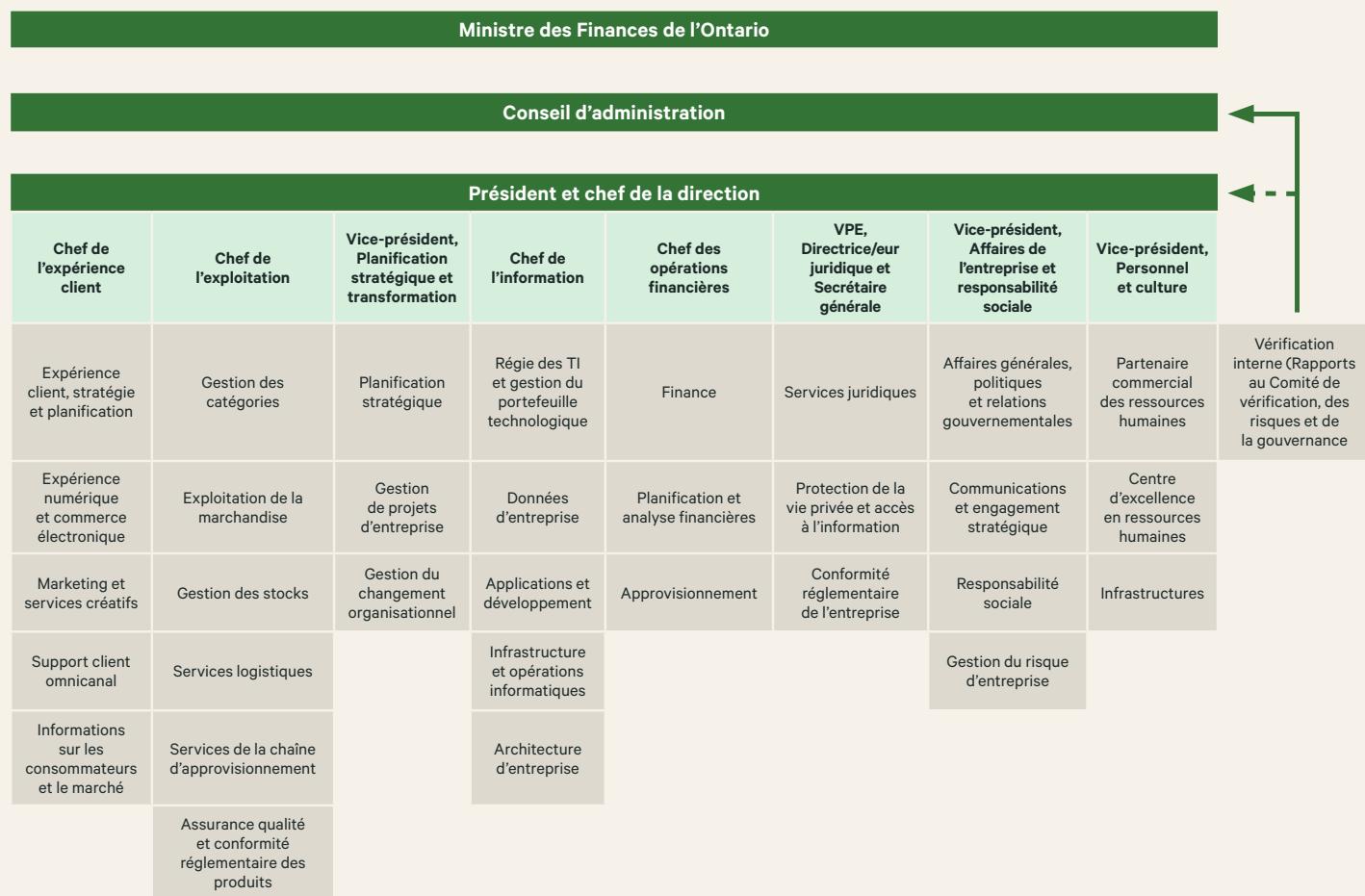
Nous agissons avec la plus grande intégrité en tant que fiers employés du secteur public.

Travail d'équipe

Nous travaillons ensemble et nous gagnons ensemble, grâce à la diversité de nos forces individuelles.

ORGANIGRAMME DE L'OCS

L'organigramme ci-dessous présente chaque service et ses domaines de compétence au 31 mars 2025.



RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOVC

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	POSTE	MANDAT	RÉMUNÉRATION PAYÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025
Gary Crawford*	Président	Du 25 juillet 2024 au 24 juillet 2025	17 500,00 \$
Jon Reid	Membre	Du 27 avril 2023 au 26 avril 2026	5 800,00 \$
Robert Poirier	Membre	Du 7 novembre 2024 au 6 novembre 2025	-
Derek Vanstone	Membre	Du 7 novembre 2024 au 6 novembre 2025	-
Connie Dejak	Présidente	Du 1 ^{er} décembre 2022 au 25 juillet 2024	28 362,00 \$
Kam Va Philip Leong	Vice-président	Du 17 août 2023 au 27 novembre 2024	17 000,00 \$
Kelly Elwood	Membre	Du 29 septembre 2021 au 28 septembre 2024	4 900,00 \$
Michael Smoskowitz	Membre	Du 25 novembre 2021 au 24 novembre 2024	4 100,00 \$
Anthony Bavota	Membre	Du 17 février 2022 au 6 décembre 2024	6 900,00 \$
Rajesh Uttamchandani	Membre	Du 18 juin 2020 au 14 mai 2024	3 700,00 \$
Graham Coulson	Membre	Du 19 janvier 2023 au 27 novembre 2024	14 148,80 \$
Benson Lau	Membre	Du 19 janvier 2023 au 27 novembre 2024	3 700,00 \$
TOTAL			106 110,80 \$

*En juillet 2025, Gary Crawford a été reconduit dans ses fonctions de président jusqu'au 30 juillet 2028.

MARCHÉ LÉGAL DU CANNABIS : ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Cette section examine les tendances évolutives du marché légal du cannabis en Ontario tout au long de 2024-2025. Il explore également les tendances clés qui façonnent l'industrie, l'environnement économique plus large et les avancées réglementaires qui ont façonné le paysage opérationnel de l'OCS.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ LÉGAL DU CANNABIS

Depuis la légalisation, l'industrie légale du cannabis du Canada est devenue un moteur économique majeur, contribuant de manière significative au produit intérieur brut (PIB) du pays. Selon un [rapport de Deloitte](#) de 2025 analysant l'impact de l'industrie de 2018 à 2024, le cannabis légal a ajouté 76,5 milliards de dollars au PIB du Canada, dont 23,1 milliards de dollars en Ontario seulement.

Cette empreinte économique place le secteur du cannabis devant plusieurs industries établies de longue date. Selon les chiffres du PIB de Statistique Canada, le cannabis légal, englobant à la fois les ventes au détail et la production, dépasse les secteurs traditionnels tels que la fabrication d'alcool, le tabac, les produits laitiers et la production de viande.

VENTES LÉGALES DE CANNABIS EN ONTARIO DEPUIS LA LÉGALISATION⁴ EN MILLIONS DE DOLLARS



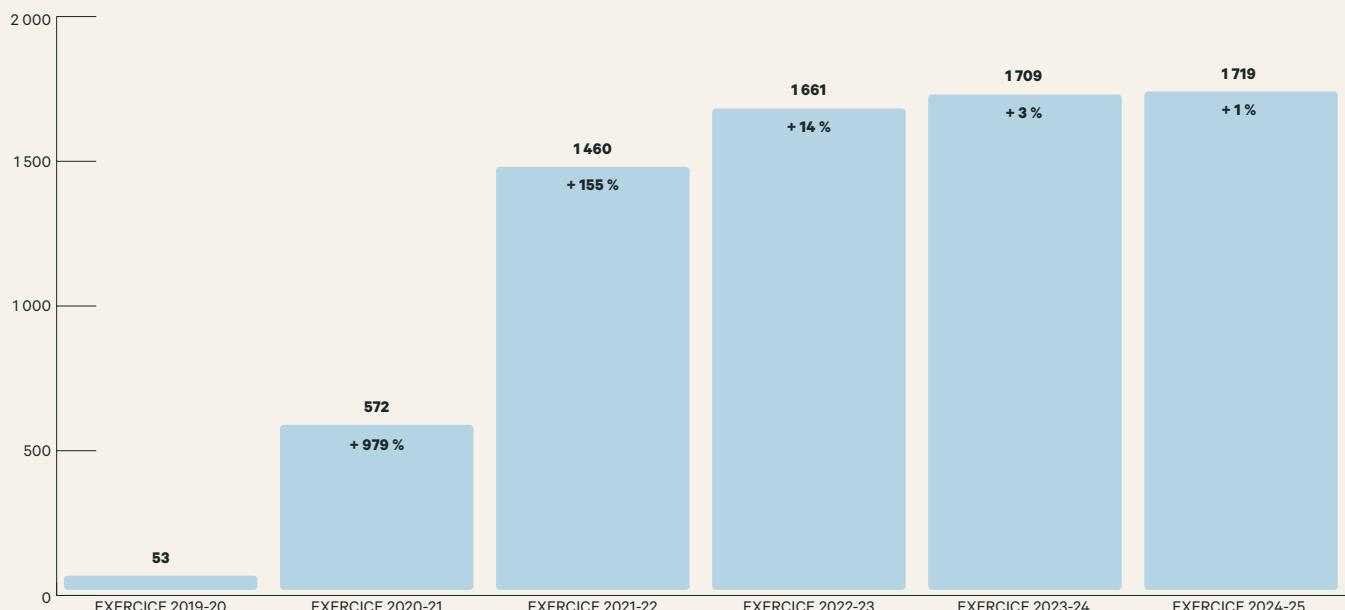
⁴ Statistique Canada. Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000). Données extraites : juin 2025.

En 2024-2025, le marché légal du cannabis en Ontario a généré 2,2 milliards de dollars en ventes au détail, représentant 41 % de toutes les ventes légales de cannabis à l'échelle nationale (5,4 milliards de dollars). Alors que les premières années de légalisation ont été marquées par une expansion rapide, en 2024-2025, la croissance a ralenti à un rythme plus modéré, ce qui est plus conforme aux secteurs établis de la vente au détail.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Au 31 mars 2025, la population adulte de l'Ontario avait accès au cannabis légal par l'intermédiaire de 1 719 magasins de cannabis autorisés dans toute la province. En 2024-2025, pour la première fois depuis la légalisation, le nombre de fermetures de magasins a commencé à croître plus rapidement que celui des ouvertures de magasins. Ce changement coïncide avec le changement réglementaire

NOMBRE DE MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS EN ONTARIO



du 1^{er} janvier 2024, qui a doublé le plafond du nombre de magasins qu'un opérateur autorisé et ses sociétés affiliées peuvent gérer, faisant passer ce nombre de 75 à 150. Dès lors, l'OCS a constaté une augmentation de l'activité d'acquisition et de consolidation chez les détaillants.

Près de sept ans après la légalisation du cannabis au Canada, 59 municipalités de l'Ontario continuent d'interdire les magasins de cannabis autorisés. Cela comprend plusieurs grands centres urbains, tels que Markham, Vaughan, Oakville, Richmond Hill, Whitby et Newmarket. Malgré ces restrictions, les adultes de ces régions (et de toute la province) peuvent toujours accéder aux produits de cannabis légal en ligne via OCS.ca, assurant ainsi la disponibilité desdits produits à l'échelle de la province.

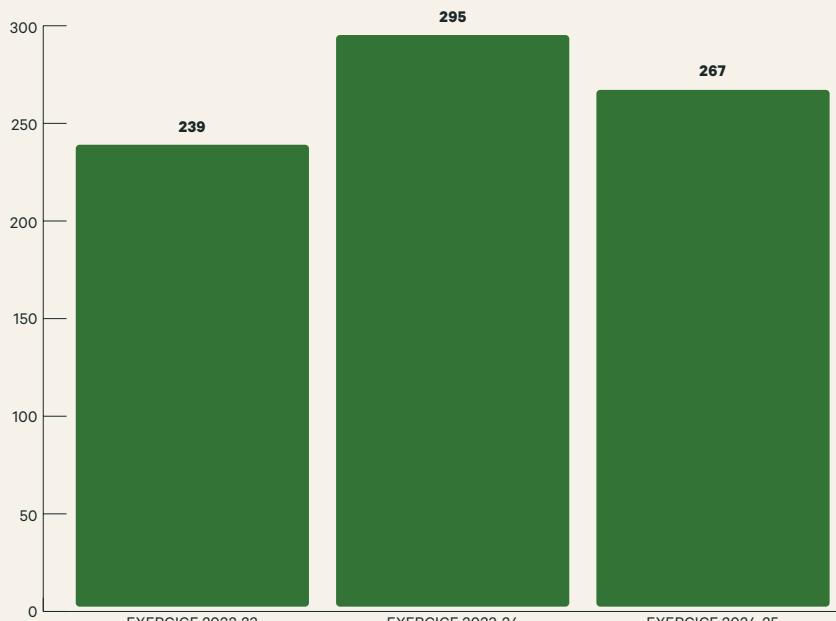
En avril 2023, la ville de Mississauga a permis aux magasins de cannabis autorisés à opérer dans leur juridiction. Au 31 mars 2025, 60 magasins étaient autorisés à vendre du cannabis dans la ville de Mississauga. Une étude de l'OCS, qui a examiné le comportement des consommateurs avant et après la décision de la ville d'autoriser les magasins de cannabis légaux, a révélé une baisse des achats sur le marché illégal. Cela suggère que l'accès légal détourne le comportement des consommateurs des sources non réglementées. Fait intéressant, les taux de consommation globaux dans la ville de Mississauga sont restés stables : 40 % des répondants ont déclaré avoir consommé du cannabis en 2022 (avant l'ouverture des magasins légaux), comparativement à 39 % neuf mois après l'ouverture des magasins.

APPROVISIONNEMENT EN CANNABIS

L'OCS travaille en étroite collaboration avec les producteurs sous licence fédérale à travers le Canada pour se procurer les produits vendus sur OCS.ca et dans les magasins de cannabis autorisés à travers la province. En 2024-2025, l'OCS a continué d'élargir son réseau de fournisseurs, en accueillant de nouveaux producteurs autorisés et en organisant une large sélection de produits de haute qualité et en demande. À la fin de l'exercice, l'OCS s'était associée à 267 producteurs autorisés, dont de nombreux producteurs artisanaux et à petite échelle, pour offrir un total de 5 196 produits de cannabis uniques⁵.

Tout comme le paysage de la vente au détail, le rythme des nouveaux producteurs sous licence fédérale qui entrent sur le marché a ralenti. Bien que Santé Canada ait continué à émettre de nouvelles licences, le nombre de nouvelles licences délivrées a diminué, tandis que les sorties du marché se sont accélérées. Notamment, le nombre de microtitulaires de licence au Canada a récemment dépassé celui des titulaires de licence standard, signalant une évolution vers une production artisanale à plus petite échelle au sein de l'industrie. Après une croissance considérable des licences délivrées aux producteurs de cannabis entre 2019 et 2023, le nombre de producteurs autorisés au Canada est resté relativement stable, autour de 900.

NOMBRE DE PRODUCTEURS AUTORISÉS PARTENAIRES



Reflétant cette tendance plus large de l'industrie, l'OCS a connu sa première baisse d'une année sur l'autre de son bassin de fournisseurs partenaires depuis la légalisation. Cette contraction peut être attribuée à une combinaison de facteurs, y compris les fusions et acquisitions, les producteurs qui cessent leurs activités et d'autres qui réorientent leurs efforts de vente vers d'autres marchés nationaux ou internationaux.

Au cours de la dernière année, l'accès à la biomasse de cannabis pour les transformateurs autorisés s'est resserré, reflétant un approvisionnement national plus limité.

Simultanément, les exportations de cannabis vers les marchés internationaux ont connu une augmentation constante, en particulier vers des marchés tels que l'Allemagne, Israël et l'Australie. Depuis 2018, les volumes d'exportation ont augmenté chaque année alors que la demande de cannabis canadien a augmenté à l'échelle internationale, les volumes ayant plus que doublé en 2024 par rapport à 2023. Les exportations de cannabis séché en pourcentage de la production annuelle ont également augmenté chaque année, soulignant le rôle croissant du Canada en tant que fournisseur mondial de cannabis réglementé⁶.

⁵Ce total de produits à base de cannabis n'inclut pas les accessoires.

⁶Source : Gouvernement du Canada 2025. [Données sur le cannabis à des fins médicales – Canada.ca](#)

ATTITUDES DU PUBLIC ENVERS LE CANNABIS

Le sentiment du public à l'égard du cannabis et de la légalisation en Ontario a considérablement changé depuis la légalisation en 2018, les perspectives se stabilisant au cours des dernières années. Une étude réalisée en 2025 par Angus Reid pour l'OCS révèle une perception globalement positive du cannabis et de la légalisation. Les deux tiers (65 %) des Ontariens adultes ont une opinion positive de la consommation de cannabis dans la province, tandis que les trois quarts (75 %) expriment une opinion favorable sur l'impact global de la légalisation. De plus, la plupart des Ontariens reconnaissent la valeur économique de l'industrie, les trois quarts reconnaissant que la légalisation crée des emplois générant des recettes fiscales (77 %) et contribue à la santé financière de la province (75 %).

De plus, la préférence pour le cannabis légal augmente. Dans une étude Angus Reid 2025 pour l'OCS, 72 % des consommateurs ont déclaré une préférence pour l'achat auprès de sources légales, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance reflète la confiance croissante du public dans le marché légal du cannabis et sa capacité à fournir des produits sûrs et testés. En effet, selon la même étude, 78 % des consommateurs de cannabis en Ontario déclarent croire que les magasins de cannabis autorisés offrent un meilleur contrôle de la qualité et de la sécurité des produits que les canaux illégaux, et 74 % sont convaincus que les produits sont exempts de contaminants nocifs.

CONJONCTURES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

ACTIVITÉ DU MARCHÉ ILLÉGAL

Depuis la légalisation du cannabis, l'Ontario a fait des progrès significatifs dans la transition des consommateurs adultes vers le marché légal. Cependant, les gains ont commencé à ralentir. En 2024-2025, l'OCS estime que 27,8 % des dépenses de consommation de cannabis se font toujours par des canaux illégaux. La persistance du marché illégal reste un obstacle important à une concurrence loyale au sein de l'industrie. Le cannabis produit et vendu illégalement n'est pas soumis aux contrôles de santé et de sécurité publiques s'inscrivant dans les cadres juridiques fédéraux et provinciaux du cannabis. Cela signifie, par exemple, que les opérateurs illégaux peuvent faire de la publicité et promouvoir leurs produits et services, souvent d'une manière qui plaît aux jeunes. Ils peuvent offrir des produits dans des formats plus grands et plus rentables, en plus de vendre des produits de cannabis comestibles dont les quantités de THC dépassent les limites légales. Une recrudescence des magasins illégaux et des sites

web de vente par correspondance de marijuana (MoM) avec des services de livraison dans toute la province a été observée. Ces vendeurs non autorisés sapent les efforts des entreprises légales qui ont beaucoup investi pour respecter des normes réglementaires strictes et assurer la sécurité des consommateurs. De plus, les entreprises illégales ne paient pas d'impôts qui contribuent à soutenir les principales priorités du gouvernement.

Il est essentiel de s'attaquer au marché illégal, non seulement pour créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises légales, mais aussi pour promouvoir une consommation responsable et soutenir la croissance à long terme de l'industrie légale du cannabis en Ontario. L'OCS reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec tous les niveaux de gouvernement, en offrant des ressources et renseignements sur le marché pour aider à freiner les opérations illégales et protéger l'intégrité du marché légal.

ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Tout au long de 2024-2025, les industries canadiennes, dont le secteur du cannabis, ont dû s'adapter à un contexte économique instable façonné par des tensions géopolitiques croissantes. Ces défis se sont intensifiés au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les États-Unis ont menacé et imposé de nouveaux droits de douane sur les produits canadiens, ce qui a exacerbé les préoccupations existantes concernant le commerce transfrontalier et l'incertitude économique. En réponse, l'intérêt et la demande des consommateurs pour les biens produits localement ont bondi dans de multiples secteurs, reflétant un désir croissant de soutenir les entreprises nationales et de réduire la dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement internationales. Étant donné que tous les produits vendus par l'OCS sont cultivés, transformés et emballés au Canada, certains

aspects de l'industrie du cannabis sont à l'abri de la volatilité commerciale.

L'Indice des prix à la consommation de l'Ontario a diminué à une moyenne de 2,3 % en 2024-2025, en baisse par rapport à 3,2 % l'année précédente. Pourtant, l'industrie légale du cannabis a continué à faire face à des coûts d'intrants et à des taux d'emprunt élevés, ainsi qu'à une volatilité macroéconomique continue. Les prix de détail stables ou en baisse, stimulés par une concurrence féroce, ont encore réduit les marges. Ces pressions sont aggravées par les coûts élevés de conformité réglementaire et la concurrence persistante des opérateurs illégaux. L'effet cumulatif de ces défis était évident dans le nombre d'insolvabilités dans le secteur : 15 % de toutes les entreprises entrant dans le processus de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des entreprises* en 2024-2025 provenaient de l'industrie du cannabis⁷.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux conclusions et recommandations du rapport final du Groupe d'experts *sur l'examen législatif de la Loi sur le cannabis*, le 12 mars 2025, Santé Canada a publié des modifications au Règlement sur le cannabis qui sont entrées en vigueur immédiatement après leur publication. Les modifications visent à réduire le fardeau réglementaire et administratif pour les parties prenantes et les parties réglementées, et à soutenir la diversité et la concurrence sur le marché légal du cannabis tout en maintenant les objectifs de santé et de sécurité publiques.

L'OCS se félicite de l'engagement continu de Santé Canada et encourage le gouvernement fédéral à continuer d'affiner le cadre réglementaire. La réduction des exigences trop lourdes et l'équipement du marché légal avec les outils commerciaux nécessaires aideront à renforcer sa compétitivité et à accélérer le remplacement du marché illégal. L'OCS encourage également Santé Canada à explorer les changements à apporter aux règles promotionnelles, aux limites de transport légales et aux exigences en matière d'étiquetage des produits afin de mieux permettre au marché légal de concurrencer les opérateurs illégaux sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens.

Le gouvernement de l'Ontario continue d'explorer des moyens de renforcer son cadre juridique sur le cannabis afin de soutenir un marché de détail ouvert. Depuis le

1^{er} janvier 2025, les modifications réglementaires en vertu de la *Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis* permettent le transfert d'une autorisation de magasin de vente au détail (AMVD) d'un détenteur de licence d'opérateur de détail à un autre. De plus, un détenteur de AMVD qui a demandé l'annulation de son AMVD peut désormais vendre son inventaire de cannabis à un autre détenteur d'autorisation. Ces changements simplifient le processus de licence pour les détaillants de cannabis, en leur offrant une plus grande flexibilité lors de la fermeture d'un point de vente.

Au cours des dernières années, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et l'OCS ont élaboré conjointement une nouvelle approche en matière de déclaration relative au cannabis afin de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les détaillants lorsqu'ils doivent se conformer aux exigences fédérales en matière de déclaration. L'OCS et la CAJO ont travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de données de point de vente rationalisée qui s'intègre directement aux systèmes de point de vente en magasin des détaillants pour automatiser les rapports mensuels, éliminant ainsi les processus manuels. La CAJO a établi de nouvelles *normes du registraire pour les magasins de vente au détail de cannabis* qui font de l'intégration à cette plateforme une exigence pour les magasins de cannabis autorisés. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

⁷ Source : Gouvernement du Canada. *Recherche d'enregistrements LACC (après 2014)*. Données extraites : juillet 2025.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : ACTIVITÉS CLÉS ET PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Chaque année, le président du conseil d'administration de la SOVC reçoit une **lettre d'orientation annuelle** du ministre des Finances qui décrit les priorités et les attentes du gouvernement de l'Ontario pour l'OCS. Pour 2024-2025, l'OCS a été chargée de continuer à travailler en collaboration avec le gouvernement et les partenaires de l'industrie pour créer un marché légal dynamique qui aide à lutter contre le marché illégal et fait progresser les efforts de responsabilité sociale dans l'industrie.

Guidée par ces priorités, l'OCS a établi ses propres objectifs et orientations stratégiques qui garantissent que l'organisme s'acquitte de son mandat et contribue à une province ontarienne plus forte. Les plans de l'OCS pour répondre à ces attentes ont été énoncés dans **son plan d'affaires 2024-2027**.

Cette section met en évidence les progrès de l'agence tout au long de 2024-2025. Ces progrès sont organisés autour de trois objectifs stratégiques principaux :

- **Objectif 1 :** Développer les meilleures capacités de vente en gros
- **Objectif 2 :** Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique
- **Objectif 3 :** Promouvoir le marché légal et une industrie socialement responsable

PRIORITÉS DE L'ENTREPRISE

DÉVELOPPER LES MEILLEURES CAPACITÉS DE VENTE EN GROS

Au cours de la troisième année de sa stratégie pluriannuelle, l'OCS a continué de jeter les bases d'un système de vente en gros fiable et évolutif qui dessert un réseau de plus de 1 700 magasins de cannabis autorisés à travers l'Ontario. De la rationalisation du processus d'appel de produit à l'expansion des capacités de Flow-Through, en passant par l'accélération des délais de paiement et l'amélioration de la gestion des stocks, chaque amélioration des capacités de vente en gros a été conçue pour aider les producteurs

autorisés à commercialiser de nouveaux produits plus efficacement et à aider les détaillants à offrir un assortiment dynamique et différencié. L'OCS a également apporté des améliorations au cadre Farmgate, renforcé ses mesures de continuité des activités de gros et renforcé son engagement en faveur de la qualité des produits et de la réduction des plaintes, garantissant un marché plus réactif et axé sur le consommateur.

OBJECTIF	INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE	DESCRIPTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
Développer les meilleures capacités de vente en gros	Catalogue de produits : 5 000 UGS	Mesure la croissance de la capacité de l'OCS à élargir sa gamme de produits	Catalogue de produits : 5 320 UGS
	Objectif 94 % de taux d'exécution des commandes de gros	Mesure le pourcentage de commandes en gros que l'OCS réussit à honorer sans pénurie de marchandises	Obtention d'un taux d'exécution des commandes en gros de 99,3 %
	11,5 rotation des stocks	Mesure la fréquence à laquelle les stocks sont épuisés et réapprovisionnés, ce qui favorise la qualité des produits (par ex., des produits plus récents et plus frais sont ajoutés à chaque rotation).	L'OCS a dépassé son objectif et a effectué 13,4 rotations des stocks
	300 plaintes par million d'unités	Mesure la satisfaction des consommateurs	L'OCS a reçu 307 plaintes par million d'unités
	Taux de recommandation net du producteur : -6	Mesure la satisfaction et la fidélité des fournisseurs en demandant la probabilité de recommander de travailler avec l'OCS	Obtention d'un taux de recommandation net du producteur de 8 (bonne fourchette)

REFORCER LES CAPACITÉS POUR PERMETTRE L'INNOVATION ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE PRODUITS

À mesure que le marché du cannabis de l'Ontario mûrit, l'OCS continue d'améliorer ses capacités de vente en gros pour encourager l'innovation et offrir un éventail de produits plus dynamique et diversifié. En 2024-2025, l'OCS a apporté des améliorations significatives à son processus d'appel de produits en réponse directe aux commentaires des fournisseurs afin d'accroître la flexibilité, l'agilité et l'efficacité de la mise sur le marché de nouveaux produits.

Les principales améliorations comprenaient :

- Augmenter le nombre d'appels annuels de produits de quatre à cinq
- Introduire une flexibilité permettant aux fournisseurs de reporter les lancements en cas de problèmes de production
- Raccourcir le délai entre la soumission du produit et le lancement sur le marché pour permettre une entrée plus rapide sur le marché

- Réduire les intervalles entre les lancements et les soumissions ultérieures pour aider les producteurs autorisés à mieux répondre aux tendances émergentes
- Mettre en œuvre un processus de soumission unique et de formulaires simplifiés pour faciliter le processus global

Ces améliorations des appels de produit contribueront à un flux de produits plus réactif et plus efficace.

Pendant ce temps, l'OCS a continué à gérer un catalogue de produits en évolution rapide et continuellement actualisé. Au 31 mars 2025, le catalogue OCS présentait 5 320 produits uniques (5 196 produits à base de cannabis et 124 accessoires), avec 3 179 nouvelles références intégrées et 2 286 non intégrées tout au long de l'année (la plupart à la demande des producteurs autorisés). L'OCS a continué de renforcer son programme de gestion du cycle de vie des produits pour soutenir cet assortiment en constante évolution, ce qui est essentiel pour aider les détaillants à différencier leurs offres de produits. Ce programme suit le parcours de bout en bout d'un produit depuis son admission au centre de distribution de l'OCS jusqu'à son arrivée dans un magasin de cannabis autorisé. Dans le cadre de ce programme, l'OCS partage des critères d'évaluation avec ses fournisseurs pour expliquer comment leurs produits se déplaceront entre les différents types d'exécution (c'est-à-dire, liste générale, flux traversant et Farmgate). En 2024-2025, l'OCS a affiné ses critères d'évaluation pour refléter une stratégie d'assortiment en évolution; stratégie donnant la priorité aux produits performants, rapides et fiables. Ces mises à jour ont été communiquées aux producteurs autorisés et contribuent à garantir que le marché reste compétitif, réactif à la demande des consommateurs et efficace sur le plan opérationnel.

Parallèlement à ses efforts pour optimiser l'assortiment de produits et les performances des canaux, l'OCS a également apporté son soutien au modèle Farmgate. En vertu du cadre juridique de l'Ontario, les producteurs autorisés peuvent exploiter un seul magasin de détail sur leur site de production, connu sous le nom de magasin Farmgate. En 2024, l'OCS a créé une voie permettant aux producteurs autorisés d'offrir des produits à base de cannabis exclusifs aux magasins Farmgate, contribuant ainsi à positionner Farmgate comme un canal de vente au détail distinct. L'OCS a également introduit un nouveau processus d'inscription pour les opérateurs Farmgate, spécialement conçu pour augmenter la vitesse de mise sur le marché de leurs produits

exclusifs. Dans le cadre de cette initiative, l'OCS a permis la vente de plants de cannabis (également appelés « clones ») dans les magasins Farmgate, ajoutant une nouvelle catégorie de produits au marché légal de l'Ontario. Ces améliorations renforcent la valeur du cadre Farmgate et contribuent à créer des destinations de vente au détail attrayantes pour les consommateurs.

AMÉLIORER LES NIVEAUX DE SERVICE D'INVENTAIRE, D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON EN FONCTION DE LA DEMANDE

Depuis son lancement à grande échelle en 2022-2023, l'OCS a continué d'améliorer son modèle de distribution en Flow-Through. En tant que méthode de distribution secondaire, le Flow-Through permet aux détaillants de commander à partir d'un catalogue élargi de produits exclusifs en gros qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution de l'OCS et qui ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca. Ce modèle joue un rôle essentiel dans l'élargissement de la disponibilité des produits à partir d'un groupe plus diversifié de producteurs autorisés et aide les détaillants à se différencier grâce à des offres uniques adaptées à leur clientèle.

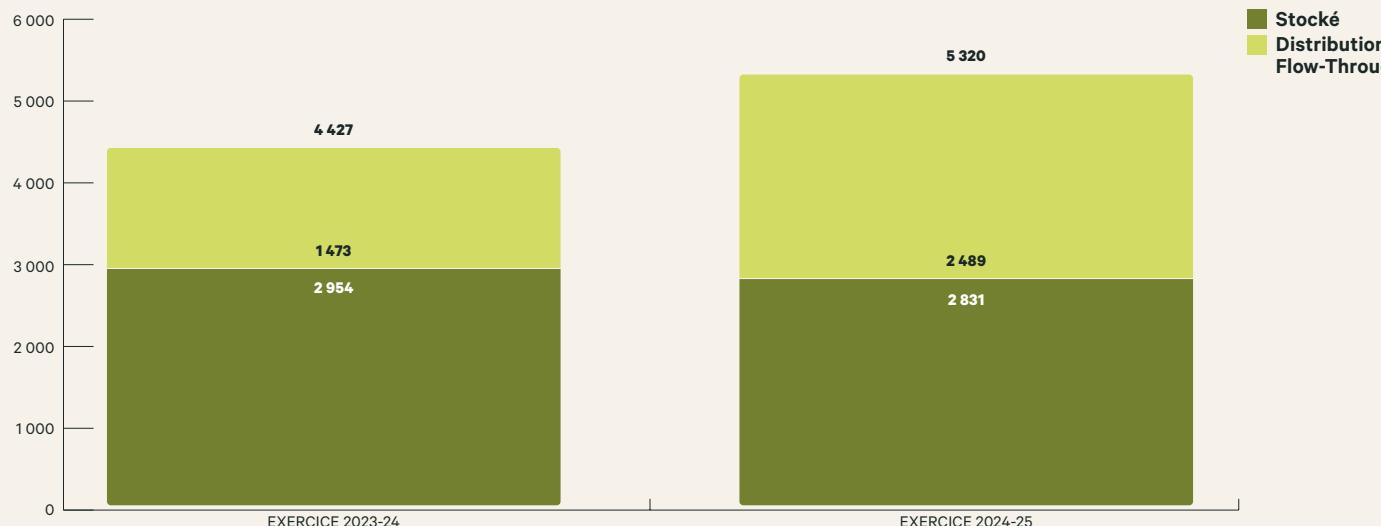
En 2024-2025, l'OCS a apporté des améliorations ciblées au modèle de Flow-Through sur la base des commentaires des producteurs autorisés et des magasins de cannabis autorisés. Une amélioration clé a été l'introduction d'un modèle de livraison à deux niveaux pour les producteurs autorisés: Niveau 1 : Livraison accélérée et Niveau 2 : Livraison standard. Cela donne aux producteurs autorisés la flexibilité de sélectionner la vitesse de livraison au centre de distribution qui correspond le mieux à leur inventaire et à leur capacité de production. Ce nouveau modèle à plusieurs niveaux permet aux producteurs autorisés de choisir la vitesse de livraison appropriée pour chaque UGS, ce qui permet un mouvement plus rapide des produits dans la chaîne d'approvisionnement et, si possible, vers les détaillants.

Pour aller encore plus loin en termes de réactivité, l'OCS a également introduit des capacités de mise à jour des stocks plus fréquentes pour les produits en Flow-Through. Les producteurs autorisés peuvent désormais mettre à jour leur inventaire en Flow-Through quotidiennement, plutôt qu'au début de chaque cycle de commande. Pour soutenir cela, l'OCS a introduit des outils de gestion des stocks améliorés pour les producteurs autorisés dans le portail B2B. Ces

outils fournissent aux producteurs autorisés un portail libre-service pour gérer les niveaux de stocks en temps réel. Cela aide les fournisseurs à maintenir une disponibilité constante des produits pour le réseau de vente au détail. Au fil du temps, cela peut également réduire le nombre d'articles expédiés à court terme. Ces changements reflètent l'engagement continu de l'OCS à bâtir un système de vente en gros plus efficace qui soutient la croissance continue du marché légal du cannabis en Ontario.

En complément de ces améliorations opérationnelles, l'OCS a ajusté ses normes de service internes pour accélérer les paiements aux producteurs autorisés pour les produits intermédiaires, en ciblant un délai de paiement d'environ 15 jours, réduit de 30 jours, si possible. En améliorant les flux de trésorerie, ce changement devrait mieux soutenir les producteurs autorisés dans la gestion de leurs opérations et un approvisionnement plus cohérent pour les magasins de cannabis autorisés.

NOMBRE D'UGS OCS PAR MODE DE DISTRIBUTION



En tant que grossiste et distributeur exclusif du marché du cannabis de l'Ontario, l'OCS continue de donner la priorité aux mesures de continuité et de résilience des activités. En 2024-2025, l'organisation a activement renforcé sa préparation par le biais de partenariats stratégiques, d'améliorations de l'infrastructure et d'efforts de planification

À la suite de ces améliorations continues, le modèle en Flow-Through s'est considérablement développé. Au 31 mars 2025, sur les 5 320 UGS de l'OCS, 47 % étaient disponibles en Flow-Through, soit une augmentation de 69 % par rapport à l'année précédente. Ce changement a permis à l'OCS de concentrer l'espace de l'entrepôt sur les produits les plus demandés et d'affiner ses pratiques de gestion des stocks. La rotation des stocks est notamment passée à 13,4 au 31 mars 2025, contre 11,5 l'année précédente, ce qui a contribué à assurer la fraîcheur du produit. L'OCS continuera à surveiller cette mesure clé des stocks pour soutenir les objectifs de qualité et de fraîcheur des produits tout en veillant à ce que l'augmentation et la diversification des offres de produits continuent d'être motivées par la demande des consommateurs.

NORMES DE PERFORMANCE ET DE QUALITÉ DE BASE PLUS ÉLEVÉES

intégrée. Les initiatives clés comprennent l'amélioration de la résilience des systèmes informatiques et la coordination de la planification de la continuité à l'échelle de l'entreprise. Ces efforts aideront à réduire les perturbations, à améliorer les capacités de réponse et de récupération et à assurer un service cohérent aux consommateurs et aux détaillants.

Au cours de la dernière année, l'OCS a amélioré son processus de comptage des stocks de fin d'année. Au cours des années précédentes, les clients grossistes ne pouvaient passer commande pendant que le centre de distribution était fermé pour la réalisation de l'inventaire, ce qui avait pour conséquence un volume élevé de plaintes. En 2024-2025, la continuité des commandes pour les clients grossistes a été maintenue pendant le comptage des stocks, avec des délais de livraison ininterrompus et aucun jour de commande perdu. Pour les clients d'OCS.ca, les temps d'arrêt pour le service de livraison le jour même ont été réduits de sept à cinq jours, réduisant ainsi les perturbations pour les clients. Dans l'ensemble, l'OCS a atteint son objectif de réduction de l'impact sur les clients tout en préservant l'intégrité de l'audit, marquant une évolution réussie de sa stratégie de gestion des stocks.

En 2025, l'OCS a poursuivi son engagement à améliorer la qualité des produits et à réduire les plaintes. S'appuyant sur les efforts antérieurs, l'OCS a continué à travailler en collaboration avec les producteurs autorisés pour améliorer les normes de performance et de qualité sur le marché et a pris des mesures pour atténuer l'impact de l'augmentation du nombre de plaintes. Les plaintes

relatives aux produits, mesurées par le nombre de plaintes par million d'unités (PPMU), ont augmenté d'une année sur l'autre. Cette augmentation est en grande partie due à un nombre croissant de nouveaux produits et à des taux de plaintes plus élevés pour les préroulés et les extraits infusés. La grande majorité des plaintes continuent de provenir de la catégorie des vapoteuses. Bien que des catégories telles que les huiles, les capsules et la résine pressée représentent des volumes de vente plus faibles, elles contribuent également de manière disproportionnée au PPMU.

Pour relever ces défis, l'OCS a priorisé plusieurs initiatives stratégiques. Il s'agissait notamment d'affiner les critères de notation des appels de produits pour mieux évaluer les produits de vapotage et les extraits, de réintroduire des contrôles de qualité ciblés au centre de distribution et de lancer un outil d'évaluation de la qualité du vapotage pour les détaillants via le portail B2B de l'OCS. L'OCS met en œuvre des outils internes de gestion de la qualité pour renforcer sa capacité à traiter les plaintes des consommateurs. Ces efforts reflètent l'engagement continu de l'OCS à offrir une expérience produit fiable et de haute qualité aux consommateurs et aux magasins de cannabis autorisés.

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DES CLIENTS GRÂCE AU NUMÉRIQUE

En tant que plus grand grossiste et distributeur de cannabis légal au monde, l'OCS fait affaire avec plus de 1 700 magasins de cannabis autorisés situés dans la province. Au cours de la dernière année, l'OCS a poursuivi ses efforts pour établir un parcours de bout en bout sans friction pour les clients grossistes grâce à des améliorations technologiques de son portail de commandes, à des normes plus élevées de soutien client et à des investissements dans la recherche et les informations sur le marché.

OBJECTIF	INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE	DESCRIPTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique	Indice de commande parfaite de 96,0 %	Un indice de l'industrie mesurant l'efficacité globale et l'efficience des processus d'exécution des commandes. Plus la valeur est élevée, meilleures sont les performances d'exécution des commandes	Obtention d'un indice de commande parfaite de 97,4 %
	Note de satisfaction client de 6/10 chez les détaillants	Mesure le niveau de satisfaction des magasins de cannabis autorisés à l'égard des opérations de l'OCS	Obtention d'une note de satisfaction client de 7/10 chez les détaillants

OUTILS ET RESSOURCES EN LIBRE-SERVICE SIMPLIFIÉS POUR LES DÉTAILLANTS

L'OCS continue à accroître son soutien aux clients grossistes via son portail B2B, une plateforme numérique intégrée qui simplifie l'expérience de commande de bout en bout pour les magasins de cannabis autorisés. De la recherche de produits à la gestion des expéditions en passant par la résolution des problèmes, le portail est conçu pour faciliter chaque étape du parcours client grossiste. Au cours de l'année écoulée, l'OCS a introduit plusieurs améliorations axées sur l'utilisateur pour permettre aux détaillants de trouver et de commander plus facilement et efficacement les bons produits.

S'appuyant sur ces améliorations, l'OCS a mis à niveau le portail B2B pour s'aligner sur les récentes améliorations opérationnelles du modèle en Flow-Through. Ces mises à niveau offrent aux commerçants une plus grande visibilité sur les dates de livraison estimées et les délais de livraison des produits pour les points de vente respectifs, ce qui permet une meilleure planification des stocks et une meilleure gestion des paiements. Les commerçants peuvent désormais afficher les dates de livraison estimées tout au long du cycle de commande, trier les produits par calendrier de livraison et voir les articles du panier regroupés par délai de livraison lors du paiement, ce qui rend le processus de commande plus transparent et prévisible.

Pour simplifier davantage la collecte de données PPMU de l'OCS ainsi que les opérations pour les détaillants, l'OCS a lancé à l'été 2024 un nouveau processus de numérisation des réclamations. Pour la première fois, les détaillants peuvent soumettre des réclamations d'assurance qualité directement via la plateforme, ce qui réduit considérablement le temps et les efforts nécessaires pour signaler les problèmes liés aux produits. Ce nouveau processus a non seulement amélioré l'expérience client globale, mais a également fourni à l'OCS une image plus complète des préoccupations liées à la qualité dans l'ensemble du réseau de vente au détail.

Reconnaissant l'importance d'une prise de décision éclairée lorsqu'un opérateur de vente au détail nouveau ou existant détermine quand et où ouvrir un nouveau magasin, l'OCS a également introduit une nouvelle carte des conditions du marché de détail en partenariat avec la CAJO. Lancé à l'été 2024, cet outil interactif aide les détaillants actuels et potentiels à évaluer la dynamique du marché ainsi que les emplacements potentiels des magasins à travers l'Ontario. La carte est disponible à la fois sur le site web de la CAJO **Étapes pour devenir un détaillant de cannabis** et sur le guide d'intégration de l'OCS.

MODERNISER L'EXPÉRIENCE SUR OCS.CA

En 2024-2025, l'OCS a continué de moderniser sa plateforme de vente au détail en ligne, OCS.ca, en mettant l'accent sur l'amélioration de la navigation, la découverte de produits et l'expérience utilisateur globale. Ces améliorations ont permis aux consommateurs de parcourir plus facilement l'assortiment croissant de produits légaux à base de cannabis, d'effectuer des achats plus efficacement et de trouver des informations pertinentes. Les mises à jour de la structure, de la conception et des fonctionnalités du site web ont été mis en lumière par le comportement des usagers et les analyses, ce qui a permis de s'assurer que la plateforme évolue en fonction des besoins des consommateurs. Tout au long de l'année, l'OCS a préparé le lancement d'une nouvelle fonctionnalité *Mon compte*, qui devrait être mise en service au premier trimestre de 2025-2026. Cette amélioration offre aux clients OCS.ca la possibilité de créer un compte pour une expérience plus personnalisée, dont l'accès à leur historique de commandes, ce qui marque une étape clé vers une expérience OCS.ca plus réactive et axée sur l'utilisateur.

ACCÈS PRATIQUE AUX DONNÉES ET AUX INFORMATIONS

L'OCS reste déterminée à collecter et à partager des informations basées sur les données pour soutenir la croissance d'un marché légal du cannabis récréatif dynamique. En tant que plus grande distributrice en gros de cannabis légal au monde, l'OCS joue un rôle central en informant les Ontariens et en responsabilisant les partenaires de l'industrie grâce à des données fiables, transparentes et exploitables.

En 2024-2025, cet engagement a progressé avec le lancement du premier rapport de données de l'OCS, **Marché du cannabis de l'Ontario : Les chiffres**, une ressource destinée au public conçue pour aider les Ontariens adultes à mieux comprendre l'évolution et le statut de l'industrie légale du cannabis en Ontario. S'appuyant sur les publications antérieures de l'OCS, ce rapport met en évidence l'expansion des opérations de vente au détail et l'accessibilité croissante au cannabis légal dans toute la province. Chaque section de *Les chiffres* explore un aspect clé du secteur, notamment le nombre de magasins de cannabis autorisés en Ontario, le nombre d'unités expédiées à travers la province, le nombre total d'UGS de produits, les marques les plus vendues et les perceptions du cannabis par le public, pour n'en nommer que quelques-unes.

Alors que *Les chiffres* sert à informer le grand public et l'industrie, l'OCS a également approfondi son investissement dans la recherche exclusive pour mieux comprendre la dynamique des consommateurs sur le marché légal. Cet investissement comprend des études avancées sur la segmentation et la cartographie des parcours, qui ont révélé des informations détaillées sur les habitudes de consommation, les comportements d'achat et les perceptions du public à l'égard du cannabis. Ces résultats sont partagés avec les magasins de cannabis autorisés pour aider à affiner les stratégies de marketing et à améliorer l'engagement des clients, renforçant ainsi le rôle de l'OCS : partenaire de données de l'industrie.

Pour soutenir davantage les partenaires de l'industrie, l'OCS a amélioré en 2024-2025 son Programme de données pour les fournisseurs afin de fournir aux producteurs autorisés des informations plus approfondies nécessaires pour améliorer la façon dont ils servent les détaillants et le marché ontarien dans son ensemble, notamment une plus grande visibilité sur les magasins de cannabis autorisés spécifiques qui achètent leurs produits par l'intermédiaire de l'OCS. Cette transparence accrue permet aux producteurs autorisés de faciliter la planification des ventes et des opérations, améliorant ainsi la disponibilité des stocks, l'exécution et les performances de livraison dans l'ensemble

du réseau de vente au détail. Il est important de noter que cela contribue également à renforcer les relations entre eux et les détaillants, en permettant aux producteurs autorisés d'aider le personnel du commerce de détail à informer adéquatement les consommateurs sur leurs produits.

Enfin, au cours des dernières années, la CAJO et l'OCS ont élaboré conjointement une nouvelle approche en matière de déclaration relative au cannabis afin de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les détaillants lorsqu'ils doivent se conformer aux exigences fédérales en matière de déclaration. L'OCS et la CAJO ont travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de données de point de vente rationalisée qui s'intègre directement aux systèmes de point de vente en magasin des détaillants pour automatiser les rapports mensuels, éliminant ainsi les processus manuels. Cette amélioration contribue à renforcer l'exactitude et la rapidité des données sur les ventes au détail de cannabis que le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire de l'OCS, est tenu de communiquer au gouvernement fédéral. La CAJO a établi de nouvelles **normes du registraire pour les magasins de vente au détail de cannabis** qui font de l'intégration à cette plateforme une exigence pour les magasins de cannabis autorisés. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

PROMOUVOIR LE MARCHÉ LÉGAL ET UNE INDUSTRIE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La responsabilité sociale fait partie intégrante du mandat de l'OCS et est fondamentale pour réaliser sa vision qui est de développer le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada. Au cours de la troisième et dernière année de sa *stratégie de responsabilité sociale*

triennale, l'OCS a réalisé des progrès substantiels dans l'avancement des connaissances sur le cannabis et la promotion d'une consommation responsable, en soutenant une industrie diversifiée et inclusive et en jetant les bases d'une durabilité à long terme.

OBJECTIF	INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE	DESCRIPTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
Promouvoir le marché légal et une industrie socialement responsable	67 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire que l'achat légal est préférable à l'achat illégal	Mesure le degré d'information des Ontariens sur les avantages du cannabis légal	67 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire qu'il est préférable d'acheter du cannabis légalement plutôt qu'illégalement

ÉDUQUER LES ONTARIENS

Un pilier clé de cette stratégie est l'éducation du public. Au cours des dernières années, l'OCS a mené une série de campagnes publicitaires visant à sensibiliser les Ontariens aux avantages de l'achat de cannabis par le biais de canaux réglementés. Malgré la présence de plus de 1 700 magasins de cannabis autorisés, un Ontarien sur trois croit à tort que tout magasin de cannabis est légal. De plus, un Ontarien sur deux croit que le cannabis illégal est principalement vendu par l'intermédiaire de « revendeurs » (*dealers*), ce qui permet aux magasins et aux sites web illégaux d'exploiter cette idée fausse et d'induire les consommateurs en erreur.

Pour relever ces défis, l'OCS, en collaboration avec la CAJO, a lancé en 2024 une campagne numérique à l'échelle de la province ainsi qu'un événement éphémère de quatre jours, **Buzzkill**, à Toronto, en octobre 2024. L'objectif de la campagne et de cet événement était de souligner l'importance de choisir du cannabis légal et testé plutôt que des alternatives non réglementées et illégales. La campagne a également fourni des informations sur la façon dont les consommateurs peuvent s'assurer qu'ils achètent dans des magasins de cannabis autorisés en recherchant l'autocollant ou le Sceau de vente au détail de cannabis lors de leurs achats. La campagne a eu un fort impact positif sur la perception du marché légal du cannabis. Après avoir visionné les bannières et les vidéos de la campagne, 52 % des personnes ont estimé avoir appris quelque chose de nouveau. Après son lancement, 67 % des consommateurs de cannabis ont déclaré qu'ils étaient susceptibles d'envisager d'acheter dans un magasin de cannabis autorisé, une augmentation significative par rapport à 44 % après les campagnes précédentes.

En parallèle, l'OCS a continué à soutenir l'éducation sur le cannabis au niveau de la vente au détail en équipant les magasins de cannabis autorisés de matériel gratuit imprimé à la demande. En 2024-2025, plus de 238 000 ressources éducatives ont été distribuées aux détaillants, aidant le personnel des magasins à fournir des conseils cohérents et fondés sur des données probantes sur la consommation responsable de cannabis. Ces documents constituent des outils précieux pour interagir directement avec les consommateurs au point de vente. Pour étendre davantage sa portée, l'OCS a également partagé du contenu éducatif sur les plateformes de médias sociaux, faisant la promotion de choix éclairés en matière de cannabis auprès d'un public plus large d'Ontariens. Ces documents ont également été partagés lors de 18 événements communautaires en Ontario

et avec huit établissements d'enseignement postsecondaire, élargissant ainsi leur portée aux jeunes adultes. Par ailleurs, l'OCS a élaboré son *Guide sur le cannabis légal* pour les visiteurs et les nouveaux arrivants en Ontario. Le guide contient des informations sur les règles de l'Ontario en matière de cannabis et aborde des sujets tels que la façon d'acheter du cannabis légal, son transport et les limites de possession.

En 2024-2025, l'OCS a continué de mettre en lumière les personnes et les histoires derrière l'industrie légale du cannabis en Ontario à travers ses **Notes de terrain** et sa série Magasin en vedette sur OCS.ca. Ces rubriques permettent aux consommateurs de mieux connaître les producteurs autorisés locaux et le personnel des magasins de cannabis autorisés, contribuant ainsi à humaniser le milieu et à établir une connexion plus forte entre les consommateurs et le marché légal. Cette approche narrative complète les collections de produits sélectionnés comme **le cannabis artisanal** et **Ontario Grown (Cultivé en Ontario)** (lancé en 2025-2026), présentant respectivement des produits en petits lots et cultivés localement. Ensemble, ces initiatives non seulement rehaussent la visibilité des entreprises indépendantes et régionales, mais favorisent également un sentiment de confiance, de transparence et de communauté dans le paysage du cannabis en Ontario.

PROMOUVOIR LA CONSUMMATION RESPONSABLE

Aider les Ontariens à faire des choix éclairés concernant le cannabis commence par l'accès à des informations claires et crédibles. C'est pourquoi, à l'hiver 2024-2025, l'OCS a lancé une autre campagne publicitaire multicanal pour mettre en avant **Cannabis rendu clair**, une plateforme éducative fiable. Depuis son lancement en 2022, la plateforme est devenue une ressource incontournable pour l'éducation sur le cannabis. Fondé sur des données probantes, le contenu de la plateforme est révisé par des experts indépendants afin d'en assurer l'exactitude et la fiabilité. En plus de la campagne publicitaire, l'OCS a publié quatre nouveaux articles et 18 vidéos d'experts du cannabis répondant aux questions fréquemment posées sur Cannabis rendu clair. À la suite de ces efforts, la plateforme a attiré plus de 383 000 visiteurs uniques et généré plus de 121 000 sessions avec engagement, démontrant une forte mobilisation du public et renforçant la valeur d'une éducation sur le cannabis accessible et validée par des experts.

Le **Fonds d'impact social** de l'OCS (le Fonds) joue un rôle clé dans la promotion de la consommation responsable grâce à des initiatives communautaires. S'appuyant sur le succès de la première ronde du Fonds, qui a accordé 524 400 \$ pour soutenir les programmes, les services et la recherche dirigés par des organismes sans but lucratif constitués en société, des organismes de bienfaisance enregistrés et des chercheurs universitaires, l'OCS a lancé un deuxième appel à candidatures en janvier 2025. Le Fonds soutient des projets qui créent de la valeur, génèrent des connaissances et encouragent la responsabilité sociale dans l'ensemble du secteur du cannabis en Ontario. Avec des subventions allant de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour des initiatives d'une durée de 8 à 12 mois, le Fonds permet aux communautés et aux chercheurs d'améliorer les connaissances et les informations sur la consommation responsable de cannabis et d'offrir des avantages significatifs aux personnes et aux communautés de la province.

Ces initiatives sont présentées dans le *Rapport d'impact social* 2024-2025 de l'OCS, qui met en évidence les progrès, partage des idées et renforce l'engagement de l'organisation en faveur d'une consommation responsable de cannabis et du bien-être de la communauté. Le lancement du *Rapport d'impact social* marque une étape importante dans l'engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité sociale. En documentant l'impact d'initiatives telles que Cannabis rendu clair et le Fonds d'impact social, le rapport souligne le rôle de l'OCS dans la promotion d'une éducation responsable sur le cannabis, le soutien aux petites entreprises et le renforcement des partenariats communautaires. Alors que l'industrie légale du cannabis continue d'évoluer, le rapport sur l'impact social sert d'outil crucial pour démontrer publiquement comment les investissements de l'OCS contribuent à une province ontarienne plus inclusive et mieux informée. L'OCS prévoit de publier ce rapport chaque année pour respecter son engagement en matière de transparence et de responsabilité.

SOUTENIR UN SECTEUR DU CANNABIS DIVERSIFIÉ ET INCLUSIF

Dans un effort continu pour défendre l'équité et l'inclusion au sein de l'industrie du cannabis, l'OCS a fièrement assumé le rôle de commanditaire éducatif lors de 18 événements sectoriels et communautaires au cours de la dernière année. Ces événements ont servi de plateformes vitales pour apprendre, se rassembler et célébrer les diverses

communautés qui façonnent le paysage du cannabis. Parmi ces engagements, l'OCS a soutenu un rassemblement qui a honoré la culture et les enseignements autochtones, ainsi que deux événements qui ont célébré la richesse et la résilience de la communauté noire. En outre, l'OCS a parrainé un événement dédié à la reconnaissance et à l'élévation des femmes dans le secteur du cannabis, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'égalité des sexes dans l'industrie. Pour soutenir davantage les voix sous-représentées, l'OCS a investi 236 000 \$ pour accroître la présence et la participation des entreprises de cannabis appartenant à des Noirs, à des Autochtones, à des personnes de couleur et à des femmes lors d'événements clés de l'industrie. Cet investissement a contribué à créer des espaces plus inclusifs et des opportunités pour que ces entrepreneurs s'épanouissent. Grâce à 11 programmes uniques de fonds d'actions, l'OCS a offert 51 parrainages de fonds d'actions, fournissant un soutien direct aux entreprises des communautés méritantes en matière d'équité et renforçant son rôle de catalyseur de changement positif dans l'écosystème du cannabis.

ÉTABLIR UNE FONDATION POUR LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 2024-2025, l'OCS a posé des bases importantes pour réduire son impact environnemental. L'OCS a terminé sa troisième année consécutive de certification intelligente face au climat (Climate Smart), un programme qui aide les entreprises à mesurer, analyser, réduire et compenser leur empreinte carbone grâce à des stratégies axées sur les données. L'OCS a tiré parti de cette plateforme pour suivre et analyser les émissions dans l'ensemble de l'organisation, y compris au siège social, au centre de distribution et aux habitudes de déplacement des employés de l'OCS. En étroite collaboration avec son fournisseur de distribution, Domain Logistics, l'OCS a collecté des données sur les émissions chaque année et a atteint avec succès son jalon de certification de trois ans, reflétant son engagement en faveur d'une action climatique mesurable. En outre, pour soutenir une sensibilisation plus large de l'industrie, l'OCS a développé et publié une ressource éducative axée sur l'impact environnemental de la production et distribution de cannabis. Cette ressource est conçue pour guider les consommateurs sur la façon d'éliminer correctement leur emballage de cannabis et aider les partenaires de l'industrie à adopter des pratiques plus durables et réduire leur empreinte environnementale.

STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE 2025-2028

Dans une perspective d'avenir, l'OCS a élaboré une nouvelle *Stratégie de responsabilité sociale* de trois ans pour approfondir l'engagement avec les communautés, les parties prenantes et les organisations d'éducation et de santé publique. En mettant davantage l'accent sur la participation de la population ontarienne à une éducation fondée sur des données probantes, à des partenariats élargis et à une collecte de données améliorée, cette stratégie vise à développer des programmes à fort impact qui étendent les avantages de la légalisation à toute la population ontarienne.

RISQUES POUR L'ORGANISME ET PLAN D'ATTÉNUATION

L'OCS travaille de manière proactive pour traiter et atténuer les risques auxquels l'agence est confrontée au moyen d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise. Le cadre de gestion des risques de l'agence aide le conseil d'administration à identifier, évaluer, contrôler et atténuer les risques et à les communiquer au ministre des Finances, comme il se doit. Les domaines clés identifiés comme des risques et les stratégies d'atténuation associées sont présentés ci-dessous.

ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Depuis la légalisation du cannabis au Canada en 2018, le marché du cannabis de l'Ontario a connu une croissance et une transformation importantes. Au cours des six dernières années, l'OCS a connu une croissance rapide des ventes ; cependant, des signes indiquent que le marché mûrit et que la croissance des revenus sera modérée dans les années à venir. L'OCS continue de surveiller la croissance et les changements au sein de l'industrie légale du cannabis, ainsi que les changements dans l'environnement économique plus large qui pourraient avoir un impact sur les intervenants de l'industrie du cannabis.

L'OCS collabore régulièrement avec les magasins de cannabis autorisés et les producteurs autorisés en organisant des sessions dédiées et en recueillant des commentaires et des informations sur les données tout au long de l'année. Ces efforts aident l'OCS à mieux comprendre les préoccupations et les défis auxquels sont confrontées les entreprises opérant dans le cadre légal. En 2024, l'OCS a ajusté ses normes de service internes pour payer plus rapidement les producteurs autorisés pour les produits intermédiaires, ce qui a entraîné une réduction

de 50 % à 70 % des délais de traitement de paiement pour les participants au programme intermédiaire. Cette initiative contribue à améliorer la situation de trésorerie des producteurs autorisés.

L'exercice financier 2024-2025 a marqué la première année complète du nouveau modèle de tarification à majoration fixe. Ces changements se sont concentrés sur la réduction des marges de l'OCS et la mise en œuvre d'un modèle de marge fixe transparent qui fournit aux producteurs autorisés les outils dont ils ont besoin pour concurrencer les opérateurs illégaux.

En outre, l'OCS continue d'investir dans l'amélioration de ses niveaux de service aux magasins de cannabis autorisés et dans la création d'un environnement propice aux affaires pour les producteurs autorisés qui approvisionnent le marché ontarien. Cela comprend des investissements proactifs ciblés dans l'infrastructure de base et les outils numériques en libre-service qui réduiront les frictions et favoriseront une meilleure expérience de vente en gros et de distribution.

LUTTE CONTRE LE MARCHÉ ILLÉGAL

Depuis la légalisation, le secteur réglementé du cannabis de l'Ontario est devenu un contributeur clé de l'économie de la province, augmentant considérablement son PIB. Au cours de l'exercice 2024-2025, les ventes au détail légales de cannabis ont totalisé 2,2 milliards de dollars. Cependant, la transition vers l'abandon du marché illicite a commencé à stagner ; 27,8 % des achats de cannabis en 2024-2025 se produisaient toujours en dehors du cadre légal. La persistance du marché illicite continue de désavantager les entreprises conformes (plus de 1 700 magasins de cannabis autorisés et environ 267 producteurs autorisés) malgré leurs investissements considérables dans le système légal. Les produits du cannabis non réglementés contournent les normes fédérales et provinciales essentielles en matière de santé et de sécurité, affaiblissant l'intégrité du marché légal. Il est crucial de relever ce défi pour assurer une concurrence équitable, encourager une utilisation responsable et maintenir la viabilité à long terme de l'industrie légale du cannabis en Ontario.

Bien que l'OCS joue un rôle central dans la promotion du marché légal et le soutien de l'accès des adultes aux produits réglementés, elle n'a pas d'autorité d'application. Elle se concentre en revanche sur l'éducation et la sensibilisation du public grâce à des initiatives telles que la campagne Achetez légalement (*Buy Legal*) et la plateforme Cannabis rendu clair. Ces efforts visent à informer les consommateurs et à promouvoir des choix de consommation plus sûrs et légaux. Le plan d'affaires 2025-28 de l'OCS, *Valoriser l'avantage de la légalité*, décrit un engagement stratégique visant à faire du cannabis légal le choix par défaut pour les consommateurs. Cela comprend l'amélioration des domaines sous son contrôle, tels que l'éducation sur les produits, l'assortiment, le service à la clientèle et le rapport qualité-prix. En offrant constamment une expérience supérieure, l'OCS cherche à changer le comportement des consommateurs et à réduire davantage leur dépendance au marché illicite.

LA CYBERSÉCURITÉ

Au cours des dernières années, le nombre et la gravité des cyberincidents au Canada et dans le monde entier n'ont cessé d'augmenter. Comme de nombreuses agences et organisations de vente au détail opérant en Ontario, l'OCS n'est pas à l'abri de cybermenaces potentielles qui pourraient avoir une incidence sur les activités quotidiennes de l'agence et sur sa capacité à servir ses clients partout en Ontario.

L'OCS a mis en œuvre plusieurs outils de contrôle et de surveillance internes et mesure ses cyberdéfenses par rapport aux normes internes, notamment les cadres du Centre pour la sécurité internet et de l'Organisation internationale de normalisation. Grâce à son équipe dédiée à la sécurité de l'information et à la formation et la sensibilisation régulières de ses employés, l'OCS prend des mesures pour réduire les incidents liés à la cybersécurité.

L'OCS a également donné la priorité à une planification plus solide de la continuité des activités et à la préparation des mesures d'atténuation afin d'assurer une reprise rapide en cas d'incident. L'OCS effectue régulièrement des évaluations des risques liés aux menaces et exige de ses fournisseurs qu'ils disposent de contrôles internes, d'outils de surveillance et de programmes de continuité des activités similaires pour se protéger et se relever de toute cybermenace. Au cours de la dernière année, l'OCS a travaillé en étroite collaboration avec son fournisseur de distribution, Domain Logistics, pour améliorer son environnement informatique et s'assurer que des contrôles appropriés sont en place pour réduire les cybermenaces potentielles et réduire les impacts qu'un cyberévénement pourrait avoir sur les services d'entrepôt et la capacité à livrer des produits aux magasins de cannabis autorisés et aux consommateurs.

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les informations financières suivantes, qui présentent les résultats de l'OCS pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (exercice 2024-2025), doivent être lues conjointement avec les états financiers de la SOVC 2024-2025 et les notes annexes, qui ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par le Conseil international des normes comptables.

Veuillez noter que les chiffres financiers ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains graphiques ou tableaux peuvent ne pas s'additionner ou se croiser.

L'OCS utilise des mesures non définies par les IFRS qui, selon la direction, sont utiles pour évaluer la performance de l'OCS. Les lecteurs sont avertis que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

RÉSUMÉ DES PERFORMANCES

Alors que le marché du cannabis de l'Ontario continue de mûrir, l'OCS s'est adaptée à un paysage changeant caractérisé par des modèles de croissance plus stables par rapport aux premières années de légalisation. Au cours de la dernière année, l'OCS a continué de se concentrer sur l'exécution de son plan d'affaires 2024-2027. Ces efforts ont donné des résultats positifs, permettant à l'agence de générer un bénéfice net de 246,4 millions de dollars pour 2024-2025, en hausse de 2,1 millions de dollars, ou 0,9 %, par rapport aux 244,3 millions de dollars de l'année précédente. L'exercice 2024-2025 a marqué la première année complète dans le cadre du modèle de tarification à marge fixe de l'OCS. Mis en œuvre en septembre 2023, ces changements ont accru la transparence dans la façon

dont les décisions relatives aux prix de gros sont prises, assuré une plus grande cohérence pour les partenaires de l'industrie et réduit les marges de l'OCS pour soutenir un marché dynamique.

L'OCS continue d'apporter une contribution financière importante à la province. À la fin du quatrième trimestre 2024-2025, l'OCS a versé et accumulé des dividendes de 223 millions de dollars à la province, portant le total des paiements à 588,0 millions de dollars depuis septembre 2023. Ces résultats reflètent la capacité continue de l'OCS à générer des bénéfices nets qui soutiennent les principales initiatives provinciales et les priorités du gouvernement.

Chaque \$ de chiffre d'affaires est réparti de la manière suivante :

OPÉRATIONS	COÛT
Coût du produit	0,78 \$
Frais de livraison	0,02 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	0,07 \$
Bénéfices d'exploitation	0,13 \$

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'OCS a réalisé une croissance modeste des revenus des canaux de vente

en gros. Parallèlement, l'organisation a consacré des efforts importants à l'amélioration des niveaux de service de vente en gros pour les magasins de cannabis autorisés. Ces initiatives ont facilité l'élargissement des capacités de soutien à la disponibilité de produits uniques et innovants, en grande partie grâce à la croissance continue du modèle de distribution Flow-Through.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont légèrement diminué d'une année sur l'autre et en pourcentage des revenus omnicanaux, reflétant une gestion appropriée des initiatives des agences, des gains d'efficacité opérationnelle et des coûts.

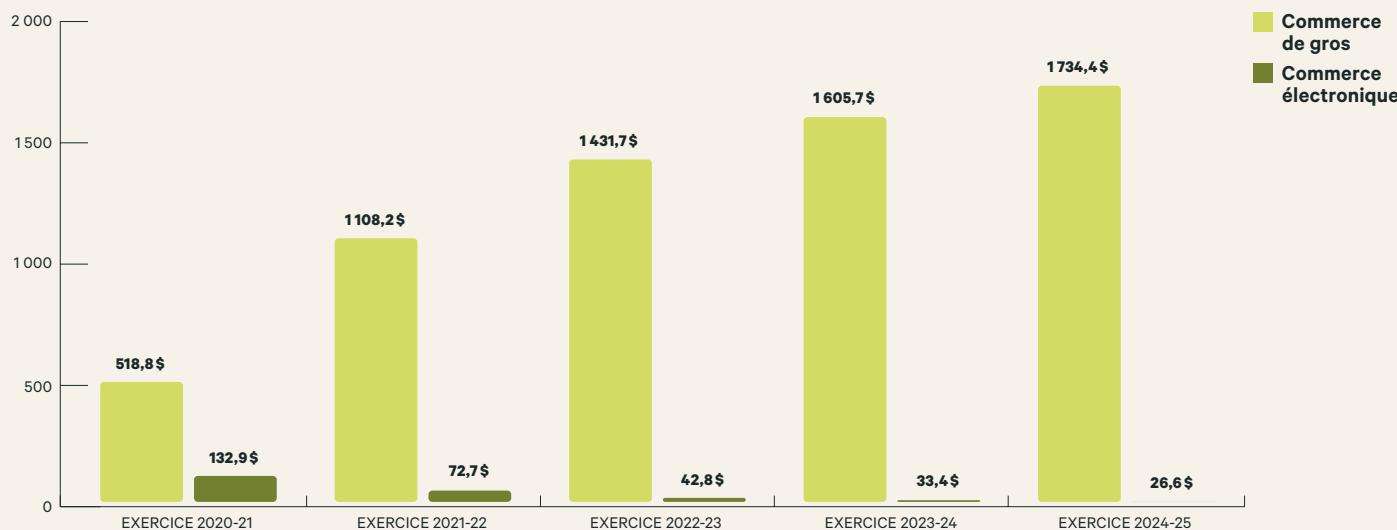
RECETTES

RECETTES OMNICANAUXT

L'OCS dispose de deux canaux de distribution distincts : son activité de distribution du commerce de gros (par laquelle les magasins de cannabis autorisés achètent des produits à l'OCS pour les revendre aux consommateurs) et son activité de commerce électronique sur OCS.ca (par laquelle les consommateurs achètent des produits directement auprès de l'OCS). Ces deux canaux sont désignés collectivement par le terme « omnicanal ».

Le chiffre d'affaires omnicanal total de l'OCS a atteint 1 761,0 millions de dollars en 2024-2025, soit une croissance de 121,9 millions de dollars, ou 7,4 %, par rapport à 1 639,1 millions de dollars en 2023-2024. En termes de volume, l'OCS a vendu 443 millions de grammes en 2024-2025 contre 395 millions de grammes en 2023-2024, soit une augmentation de 12,2 %.

RECETTES OMNICANAUXT EN MILLIONS DE DOLLARS



CHIFFRE D'AFFAIRES OMNICANAL*

CATÉGORIE	EXERCICE 2024-25		EXERCICE 2023-24	
	RECETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PART DES RECETTES (%)	RECETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PART DES RECETTES (%)
Fleurs séchées	692,5	39,3	673,3	41,0
Vapoteuses et concentrés	371,0	21,1	486,0	29,7
Préroulés	333,1	18,9	319,1	19,5
Préroulés infusés**	204,2	11,6	-	-
Comestibles	69,2	3,9	66,1	4,0
Huiles et capsules	49,5	2,8	45,1	2,8
Boissons	33,0	1,9	38,8	2,4
Produits topiques	4,6	0,3	5,3	0,3
Accessoires	3,3	0,2	4,8	0,3
TOTAL	1 760,4	100,0	1 638,5	100,0

*Les chiffres des revenus n'incluent pas les revenus des frais d'abonnement aux données d'environ 0,6 M\$ pour les deux années.

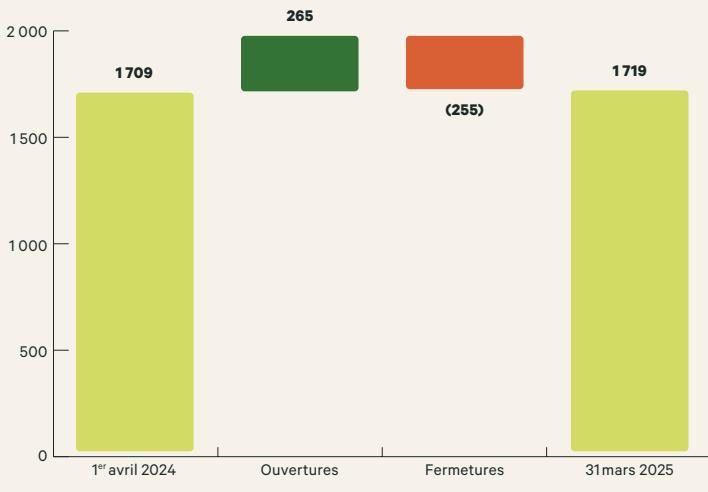
**À compter de 2024-2025, les préroulés infusés sont signalés comme une catégorie distincte.

Au cours des périodes de rapport précédentes, ces produits ont été regroupés dans la catégorie Vapoteuses et concentrés, contribuant au déclin observé dans ce segment.

Au cours de 2024-2025, l'OCS a continué d'observer une tendance dans la gamme de produits achetés. Les clients diversifient de plus en plus leurs achats de produits dans des catégories autres que les fleurs séchées, principalement dans les vapoteuses et les préroulés infusés. Cependant, les fleurs séchées continuent de représenter la plus grande catégorie de ventes, représentant 39,3 % des revenus en 2024-2025 (contre 41,0 % en 2023-2024). L'expansion des préroulés infusés, désormais une catégorie de produits distincte à partir de 2024-2025, a représenté une part de marché considérable, tandis que les fleurs séchées, les préroulés et les vapoteuses et concentrés ont diminué, contribuant ainsi à un changement notable du comportement d'achat des consommateurs. Ce changement reflète l'augmentation de la diversification et de l'innovation au sein du catalogue de produits de l'OCS au cours de la dernière année, offrant aux clients un plus grand choix et des alternatives aux fleurs séchées.

La région du Grand Toronto (RGT) a dominé la croissance régionale avec une augmentation de 12,1 % du nombre de magasins, tandis que la région de Toronto a connu une baisse de 10,5 %. La croissance dans la région du Grand Toronto a été principalement stimulée par l'ouverture de magasins dans la ville de Mississauga, ce qui a permis à des magasins de vente au détail de cannabis légal d'ouvrir dans sa communauté en avril 2023. Malgré la modeste augmentation nette, l'année a connu une activité considérable sur le marché, notamment de nombreuses ouvertures et fermetures de magasins. Cet environnement dynamique mais stable reflète un paysage de vente au détail en pleine maturité, ce qui indique que le marché du cannabis de l'Ontario se rapproche d'un équilibre en termes de capacité de stockage et d'équilibre concurrentiel.

MOUVEMENT DES MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS



RECETTES DU CANAL DE VENTE EN GROS

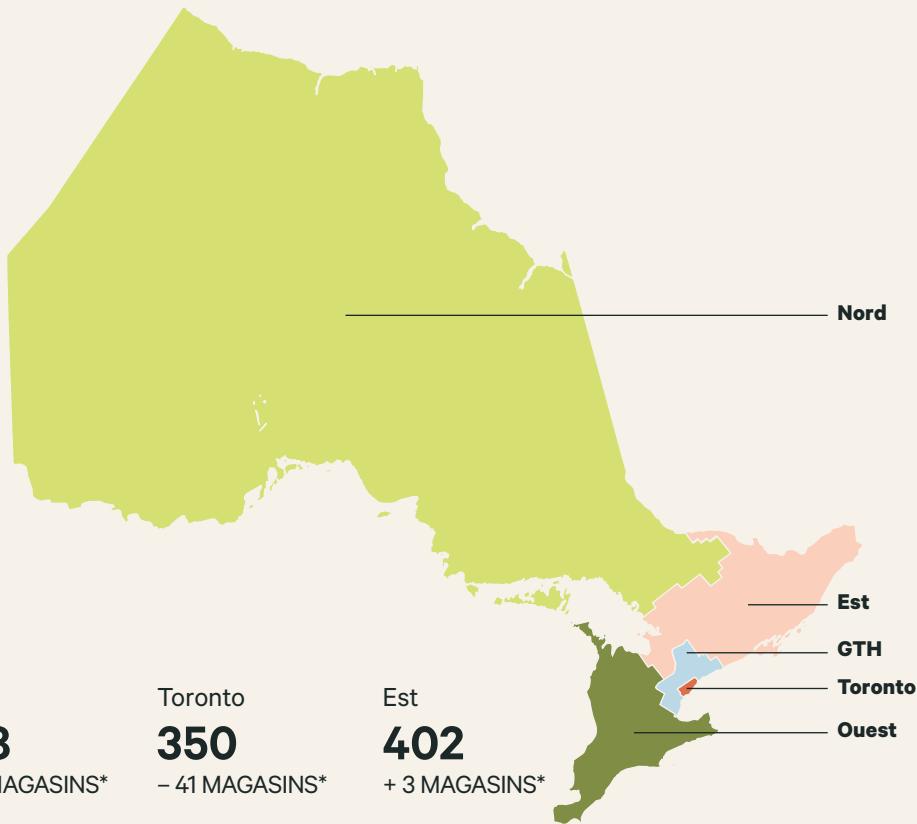
À la fin de 2024-2025, le canal de vente en gros représentait 98,5 % du chiffre d'affaires total, contre 97,9 % à la fin de 2023-2024. Les recettes de vente en gros, hors frais d'abonnement aux données, se sont élevées à 1 733,8 millions de dollars en 2024-2025, contre 1 605,1 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 8,0 %.

Le réseau de magasins de cannabis autorisés de l'Ontario a continué de montrer des signes de maturation de l'industrie, avec une croissance marginale d'une année sur l'autre du nombre de magasins. Au 31 mars 2025, le nombre total de magasins atteignait 1 719, soit une augmentation de 10 magasins (0,6 %) par rapport à 1 709 magasins l'année

NOMBRE TOTAL DE MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS EN ONTARIO

1 719

+ 10 MAGASINS*



MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS PAR RÉGION

Ouest	Nord	GTH	Toronto	Est
548	151	268	350	402
+ 11 MAGASINS*	+ 8 MAGASINS*	+ 29 MAGASINS*	- 41 MAGASINS*	+ 3 MAGASINS*

*En comparaison à l'année précédente

MODÈLE DE FLOW-THROUGH

Au cours de la dernière année, l'OCS a continué d'augmenter le nombre de produits de vente en gros disponibles pour les magasins de cannabis autorisés par le biais de son modèle Flow-Through, dans le but de continuer à soutenir la différenciation entre les assortiments de magasins de cannabis autorisés. Les revenus de gros de ce mode ont totalisé 201,0 millions de dollars, comparativement à 110,5 millions de dollars l'année précédente, ce qui représente une augmentation d'une année sur l'autre de 90,5 millions de dollars, ou 82,0 %.

En 2024-2025, 5 320 UGS étaient disponibles via les canaux d'inscription générale (stockés) et de Flow-Through,

contre 4 427 UGS en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 20,2 % par rapport à l'année précédente. Les UGS de Flow-Through sont passées de 1 446 en 2023-2024 à 2 489 en 2024-2025, soit une augmentation de 72,1 %. La part des revenus du canal Flow-Through a augmenté à 11,6 % en 2024-2025, contre 6,9 % en 2023-2024. Alors que l'OCS a apporté des améliorations à la mi-2024-2025 pour réduire les délais de livraison du niveau 1 du Flow-Through, la part des ventes de Flow-Through a grimpé à 14,3 % au quatrième trimestre, ce qui indique une forte probabilité de croissance en 2025-2026, car les magasins de cannabis autorisés trouvent utile d'employer cette méthode d'exécution pour se démarquer les uns des autres.

RÉPARTITION TOTALE DES UGS ET REVENUS DE VENTE EN GROS

TYPE D'ASSORTIMENT	EXERCICE 2024-25			EXERCICE 2023-24		
	UGS	RECETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PART DES RECETTES (%)	UGS	RECETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PART DES RECETTES (%)
Stocké	2 831	1 532,8	88,4	2 954	1 494,6	93,1
Distribution Flow-Through	2 489	201,0	11,6	1 473	110,5	6,9
TOTAL	5 320	1 733,8	100,0	4 427	1 605,1	100,0

RECETTES DES CANAUX OCS.CA

Les revenus d'OCS.ca pour 2024-2025 étaient de 26,6 millions de dollars (33,4 millions de dollars en 2023-2024). La diminution du chiffre d'affaires de 6,8 millions de dollars, ou 20,3 %, reflète une diminution de 0,1 million du nombre total de commandes pour atteindre 0,3 million (contre 0,4 million de commandes en 2023-2024), avec une légère augmentation de la valeur moyenne des commandes de 85,89 \$ (contre 84,48 \$ en 2023-2024). La baisse des revenus s'explique principalement par le transfert continu

des achats des consommateurs vers les magasins de cannabis autorisés, qui offrent une formation en personne et un dialogue avec les vendeurs, essentiels pour aider les consommateurs à s'y retrouver dans le cadre réglementaire complexe du cannabis légal et l'offre diversifiée de produits. En même temps, OCS.ca continue d'augmenter les magasins de cannabis autorisés en palliant aux difficultés d'accès au cannabis légal en Ontario, en particulier dans les municipalités qui ne permettent toujours pas l'ouverture de magasins de détail physiques.

MARGE BRUTE ET MARGE SUR LES PRODUITS

La marge brute est la marge réalisée sur la vente des stocks, y compris les coûts supplémentaires pour réaliser la vente, tels que les coûts de transaction et de livraison. La marge brute a totalisé 346,0 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport à 338,3 millions de dollars en 2023-2024, principalement en raison de l'augmentation des volumes de recettes.

En pourcentage des recettes omnicanaux, le pourcentage de marge bénéficiaire brute était de 19,6 % en 2024-2025, ce qui représente une baisse de 1,0 % par rapport à 20,6 % en 2023-2024, en raison de l'impact sur l'ensemble de l'année du nouveau modèle de tarification à marge fixe, mis en œuvre en septembre 2023.

MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE OMNICANAL



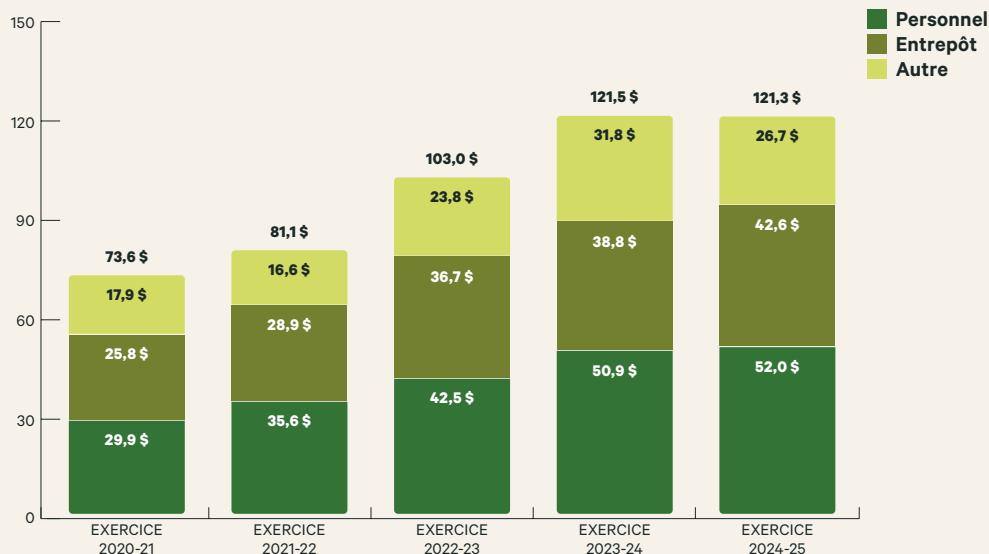
Les marges sur les produits, ou les marges gagnées sur la vente des stocks (à l'exclusion des coûts supplémentaires pour réaliser la vente), ont diminué dans toutes les catégories de produits en raison de la transition vers le nouveau modèle de tarification.

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais de vente, généraux et administratifs (SG&A) comprennent les frais de personnel, d'entreposage et de logistique, les frais liés aux médias et à la recherche, ainsi que d'autres frais. En tant que société d'État, l'OCS s'efforce d'équilibrer les frais qui contribuent à la réalisation de ses priorités stratégiques et le déploiement responsable de fonds qui pourraient autrement être redéployés vers les priorités du gouvernement de l'Ontario. En 2024-2025, les frais de vente, généraux et administratifs se sont élevés à 121,3 millions de dollars (contre 121,5 millions de dollars en 2023-2024), soit une baisse de 0,2 million de dollars, ou 0,2 %. Cela reflète une variation des frais de vente, généraux et administratifs en proportion du chiffre d'affaires à 6,9 % (en baisse par rapport à 7,4 % en 2023-2024).

En 2024-2025, les coûts de personnel (y compris les services contractuels) se sont élevés à 52,0 millions de dollars, soit 42,9 % du total des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux. Cela représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent, où les salaires et avantages sociaux représentaient 50,9 millions de dollars, soit 41,9 % des frais de vente, généraux et administratifs. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux est principalement due à la médiation liée à la *Loi de 2019 sur la protection d'un secteur public durable pour les générations futures* (projet de loi 124). L'effectif total est passé de 345 au 31 mars 2024 à 327 au 31 mars 2025. Cette réduction est due à l'activité normale liée au personnel, à savoir les départs entraînant des postes vacants.

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS EN MILLIONS DE DOLLARS



ANNÉE	EXERCICE 2022-23	EXERCICE 2023-24	EXERCICE 2024-25
Cadres / Employés non syndiqués	239	249	245
Employés syndiqués	71	79	71
Contractuels	17	17	11
TOTAL	327	345	327

Les frais d'entrepôt et de logistique se sont élevés à 42,6 millions de dollars, soit 35,1 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Ce montant en dollars reflète une légère augmentation par rapport aux 38,8 millions de dollars de l'exercice précédent, soit 31,9 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Malgré leur augmentation, principalement due à la croissance des recettes de vente en gros, les frais d'entrepôt et de logistique sont restés constants à 2,4 % du chiffre d'affaires, en raison de la rationalisation des opérations et de la gestion efficace des coûts du centre de distribution.

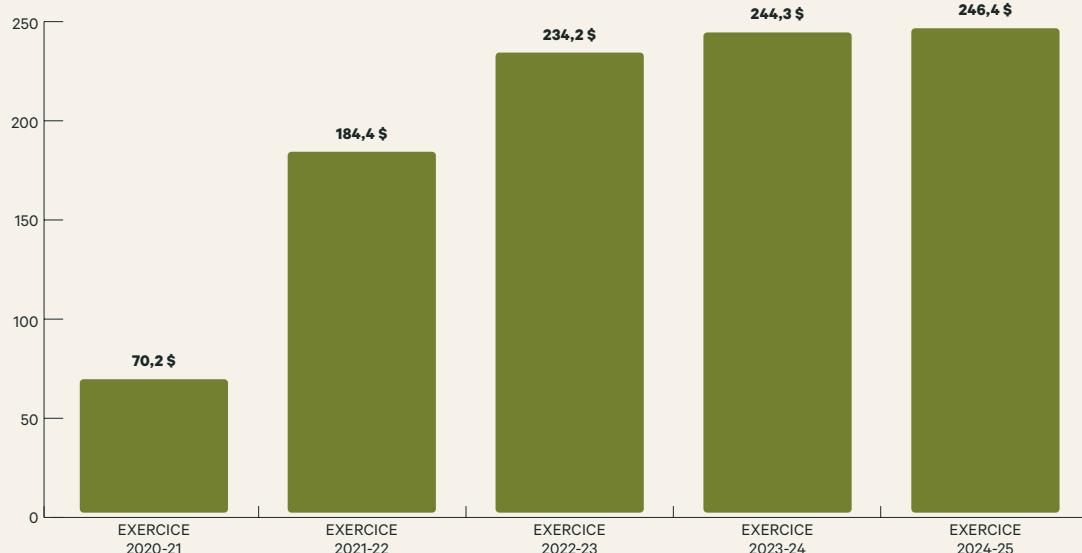
Les autres dépenses ont totalisé 26,7 millions de dollars, soit 22,0 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Cela représente une diminution par rapport aux 31,8 millions de dollars de l'exercice précédent, qui représentaient 26,2 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. La diminution des autres frais est due à la réduction des frais consacrés aux médias et à la recherche, ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle globale et à la gestion prudente des dépenses.

REVENU NET

L'OCS a enregistré un revenu net favorable en raison d'une augmentation du volume total vendu et du bénéfice brut, d'une flexibilité accrue dans les méthodes d'exécution et d'une gestion prudente des frais de vente, généraux et administratifs. Le bénéfice net pour 2024-2025 a augmenté de 0,9 %, un ralentissement par rapport à la croissance

de 4,0 % enregistrée l'année précédente. Cela reflète une croissance modeste des revenus d'une année sur l'autre et le premier impact sur l'ensemble de l'année du nouveau modèle de tarification, qui a été introduit à mi-parcours de l'exercice précédent.

REVENU NET EN MILLIONS DE DOLLARS



TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente la trésorerie au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, ainsi que les flux de trésorerie liés aux

activités d'exploitation, d'investissement et de financement pour l'exercice clos en 2024-2025.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS FOURNIS PAR (UTILISÉS DANS)	31 MARS 2025 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	31 MARS 2024 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	ÉCART (EN \$)	ÉCART (EN %)
Activités d'exploitation	269,6	282,7	(13,1)	(4,6)
Activités d'investissement	(1,5)	(2,5)	1,0	40,3
Activités de financement	(246,3)	(300,5)	54,2	18,0
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	21,8	(20,3)	42,1	(207,4)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2025 se sont élevés à 269,6 millions de dollars, comparativement à 282,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est due à des variations défavorables du fonds de roulement compensées par une augmentation du revenu net global. Les changements défavorables dans le fonds de roulement ont été largement motivés par la mise en œuvre d'initiatives clés de soutien à l'industrie, y compris des délais de traitement des paiements accélérés pour les commandes en Flow-Through. En juillet 2024, les délais de traitement des paiements pour les commandes en Flow-Through ont été réduits de 30 jours à 15 jours. D'autres changements ont été introduits en décembre 2024 avec le lancement d'options de livraison à plusieurs niveaux, selon lesquelles les commandes de niveau 1 (accélérées) étaient traitées dans les 10 jours et celles de niveau 2 (standard) dans les 15 jours.

Les flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 mars 2025 se sont élevés à (1,5) million de dollars, comparativement à (2,5) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024. La diminution des flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement s'explique principalement par la baisse des achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs au titre du droit d'utilisation au cours de l'exercice actuel par rapport à l'exercice précédent.

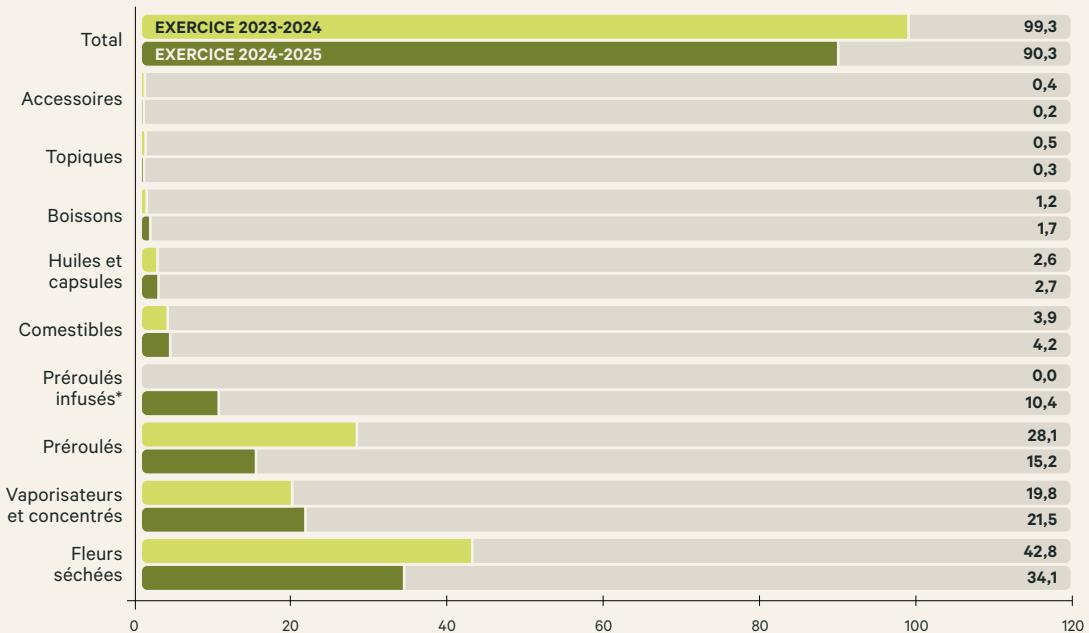
Les flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement pour 2024-2025 ont été de (246,3) millions de dollars, comparativement à (300,5) millions de dollars en 2023-2024. La diminution de 54,2 millions de dollars des flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement s'explique principalement par la baisse des paiements de dividendes à la province de 233 millions de dollars en 2024-2025, comparativement à 287 millions de dollars en 2023-2024, qui comprenait un paiement unique de 150,0 millions de dollars.

STOCKS

La gestion des stocks est l'un des aspects les plus importants des opérations de l'OCS, nécessitant une planification et un suivi constants. Les stocks sont définis comme des produits ou des biens fournis par un fournisseur (soit un producteur autorisé par Santé Canada, soit un vendeur qui fournit des produits liés au cannabis, tels que des accessoires) à un acheteur (l'OCS) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits entreposés dans un centre de distribution privé sous contrat avec l'OCS, ainsi que les stocks en transit entre l'OCS et les magasins de cannabis autorisés et les consommateurs finaux. Les niveaux de stocks sont gérés de manière à assurer un approvisionnement régulier et de qualité en produits frais. Au cours de l'exercice 2024-2025, l'OCS s'est associée à 267 producteurs autorisés.

Au 31 mars 2025, les stocks disponibles s'élevaient à 90,3 millions de dollars (comparativement à 99,3 millions de dollars au 31 mars 2024). Cette diminution des stocks est principalement attribuable à l'amélioration des prévisions des stocks et des initiatives de planification de la demande. En outre, l'expansion des produits disponibles via le canal Flow-Through a augmenté le mouvement des stocks en transit, réduisant encore le volume des stocks physiques détenus à un moment donné. En outre, un changement stratégique a également permis aux magasins de cannabis autorisés de maintenir la continuité des commandes, même pendant le comptage des stocks, réduisant ainsi le besoin d'achats en vrac avant et après la fin de l'exercice pour soutenir le réseau de détaillants. Ces mesures, ainsi que l'amélioration des processus d'achat, ont contribué à la gestion efficace des niveaux d'inventaire de l'agence.

INVENTAIRE PAR PRODUIT EN MILLIONS DE DOLLARS



*À compter de 2024-2025, les préroulés infusés sont signalés comme une catégorie distincte. Au cours des périodes de rapport précédentes, ces produits ont été regroupés dans la catégorie Vapoteuses et concentrés, contribuant au déclin observé dans ce segment.

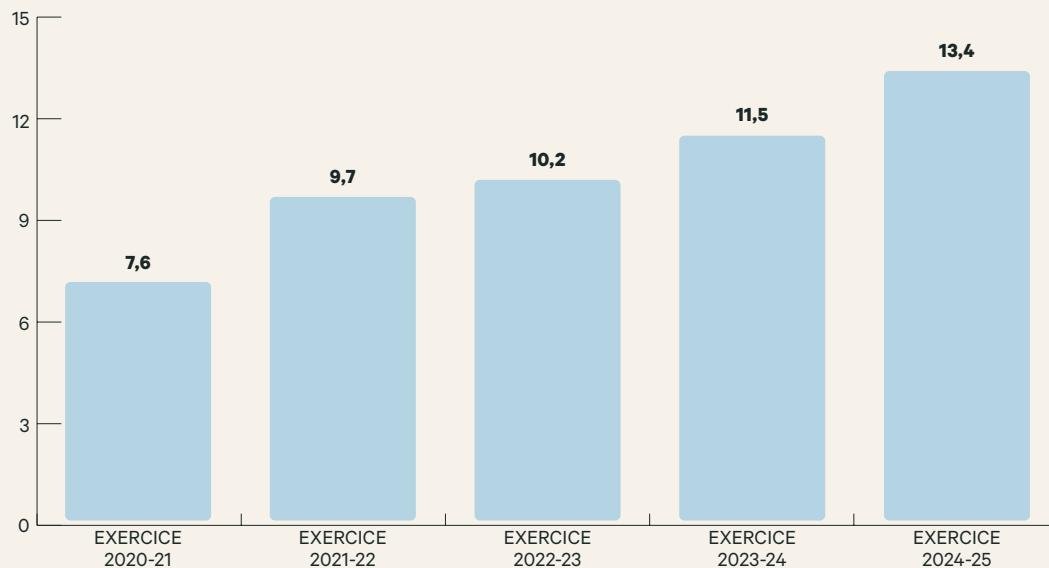
En 2024-2025, l'OCS a continué d'investir dans son infrastructure de vente en gros et de distribution pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, en améliorant le canal de Flow-Through pour améliorer l'accès

des détaillants à de nouvelles offres de produits innovantes et en optimisant le réseau de livraison au détail pour améliorer l'expérience des détaillants.

Ensemble, ces pratiques ont permis d'accroître l'efficacité, l'évolutivité et les capacités en matière de mouvement et de surveillance des stocks. À la fin de l'exercice 2024-2025,

l'OCS a atteint un taux de rotation des stocks de 13,4, contre 11,5 à la fin de l'exercice 2023-2024, ce qui représente une augmentation notable de 16,5 % d'une année sur l'autre.

ROTATION DES STOCKS



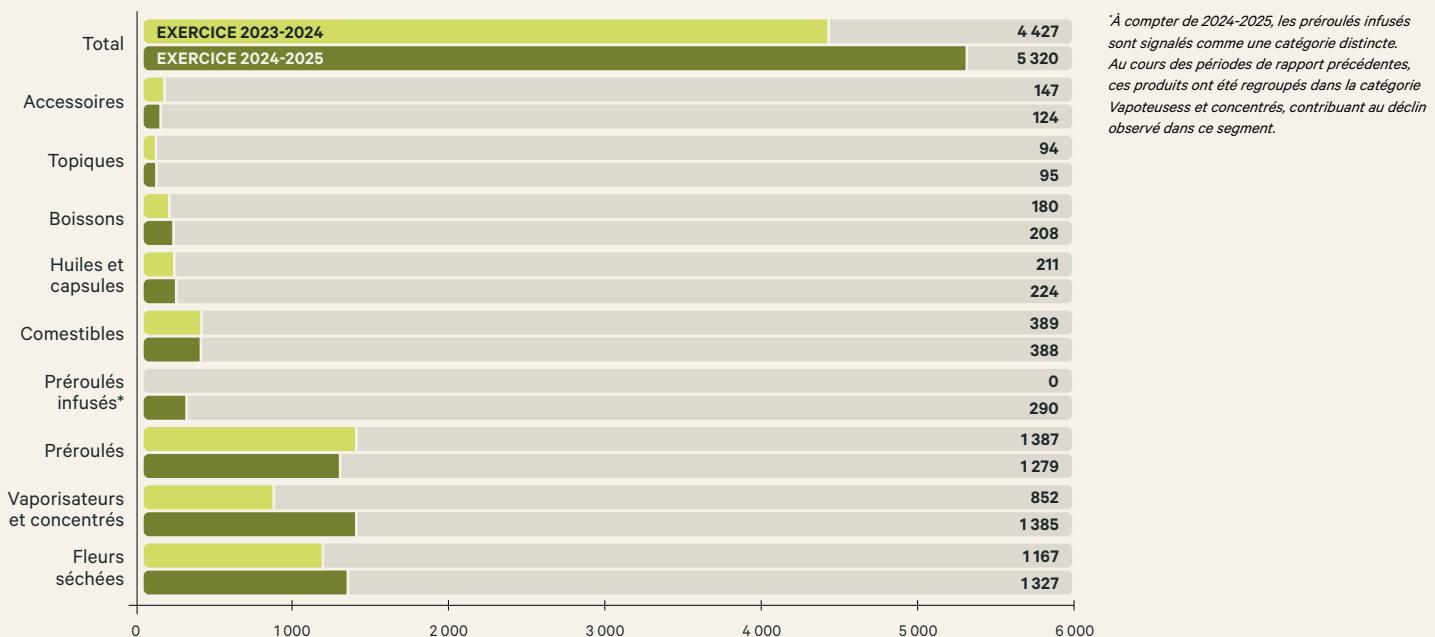
L'OCS continue de se développer et d'offrir davantage de types de produits et d'options variées à ses clients en élargissant la gamme de produits disponibles à l'achat à 5 320 (5 196 produits à base de cannabis et 124 accessoires) d'ici la fin de l'exercice 2024-2025, contre 4 427 (4 280 produits à base de cannabis et 147 accessoires)

d'ici la fin de l'exercice 2023-2024, soit une augmentation notable de 20,2 % d'une année sur l'autre. L'augmentation du nombre d'UGS disponibles est principalement due à l'exploitation des possibilités, de l'évolutivité et de la capacité qu'un canal Flow-Through élargi peut offrir.

MOUVEMENT DES UGS 2024-25



NOMBRE D'UGS PAR CATÉGORIE



L'OCS continuera de surveiller les paramètres de gestion des stocks, les appels de produits et les méthodes d'exécution afin de maintenir une gamme de produits équilibrée et innovante qui continue de s'aligner sur les préférences des clients et les tendances et orientations observables du marché.

PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

L'OCS a versé un total de 269,6 millions de dollars à tous les paliers de gouvernement en 2024-2025, contre 410,9 millions de dollars en 2023-2024. De ce total, 233,1 millions de dollars ont été versés au gouvernement de l'Ontario, entre les paiements de dividendes, les impôts fonciers et les remboursements de prêts.

VERSEMENTS DE DIVIDENDES

Depuis son dividende inaugural en 2023-2024, l'OCS a transféré 943,0 millions de dollars en dividendes au gouvernement de l'Ontario. Au cours de 2024-2025, l'OCS a versé et accumulé des dividendes de 223,0 millions de dollars à la province (représentant 82,8 % du total des versements au gouvernement), comparativement à 365,0 millions de dollars en 2023-2024 (88,8 % des versements), qui comprenaient un paiement unique de 150,0 millions de dollars. En juin 2025, après l'exercice

2024-2025, l'OCS a versé 355,0 millions de dollars à titre de dividende unique spécial au gouvernement de l'Ontario, qui sera reflété dans les états financiers de l'agence pour 2025-2026. L'OCS continuera de transférer ses bénéfices nets au Trésor de la manière prescrite par le ministre des Finances.

Ces résultats reflètent la capacité continue de l'OCS à générer un revenu net qui soutient les principales priorités du gouvernement.

PRÊT DE L'OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

L'OCS a continué à rembourser sa facilité de prêt accordée par l'Office ontarien de financement. En 2024-2025, 9,4 millions de dollars en capital et en intérêts de prêt ont été payés.

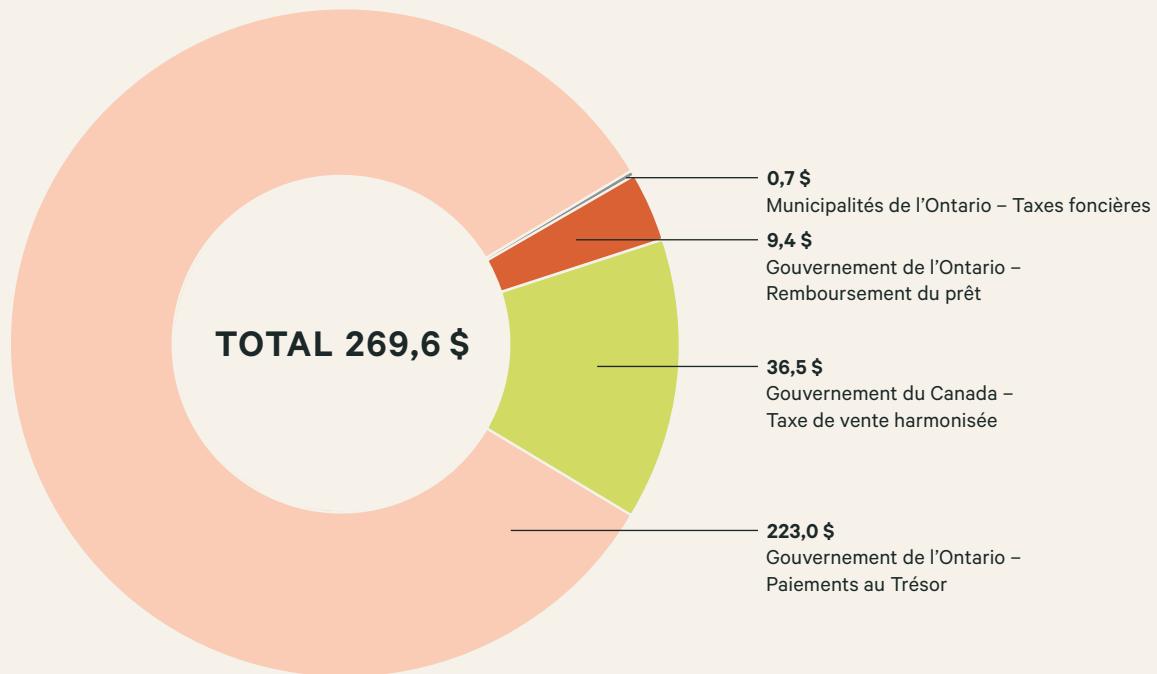
IMPÔTS FONCIERS

Localement, l'OCS a payé des taxes foncières et locatives aux municipalités de Toronto et de Guelph d'un montant de 0,7 million de dollars, comparativement à 0,5 million de dollars en 2023-2024.

VERSEMENT DE LA TAXE DE VENTE HARMONISÉE

À l'échelle fédérale, l'OCS a versé 36,5 millions de dollars en taxe de vente harmonisée à l'Agence du revenu du Canada, comparativement à 35,9 millions de dollars en 2023-2024.

PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS



États financiers de la

Société ontarienne de vente du cannabis

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Index des états financiers

Responsabilité de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
État de la situation financière	5
État des résultats et du résultat global	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
1. Informations organisationnelles et générales	9
2. Base de présentation et jugements et politiques comptables significatives	9
3. Trésorerie	18
4. Créances clients et autres débiteurs	19
5. Stocks	19
6. Immobilisations corporelles et incorporelles	20
7. Contrats de location	20
8. Fournisseurs et dettes diverses	24
9. Provisions	25
10. Emprunts	26
11. Produits	26
12. Coût des ventes	26
13. Frais de vente, généraux et administratifs	27
14. Produits financiers et charges d'intérêts	27
15. Avantages postérieurs à l'emploi et prestations à long terme	28
16. Gestion des risques financiers	28
17. Gestion du capital	30
18. Parties liées	30
19. Éventualités	31
20. Événement postérieur	31
21. Chiffres comparatifs	31

Responsabilité de l'information financière

La direction de la Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Bureau international des normes comptables (« IASB ») et la direction a exercé son jugement et fait ses meilleures estimations lorsque cela était approprié, en particulier lorsque les transactions ayant une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience historique, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les documents financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont correctement comptabilisés et protégés. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation d'autorité appropriée et une séparation des responsabilités.

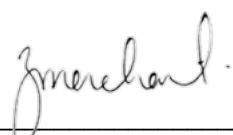
Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction en matière d'information financière par l'intermédiaire d'un comité des finances composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine nos états financiers et les recommande au conseil d'administration pour approbation. Le comité d'audit, des risques et de la gouvernance est également chargé d'examiner nos contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur les questions d'audit.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, nommé en vertu de notre législation, a vérifié les états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, comme cela est indiqué dans le rapport de l'auditeur indépendant. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a un accès complet et illimité au comité des finances pour discuter de ses vérifications et de ses conclusions connexes.

Au nom de la direction :



David Lobo
Président et chef de la direction



Zeela Merchant
Chef des services financiers

24 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2025

Shelley Spence, FCPA, FCA, ECA

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2025	31 mars 2024
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie	3	537 202	515 452
Créances clients et autres débiteurs	4	1 629	3 392
Stocks	5	90 337	99 324
Charges payées d'avance		1 078	841
		630 246	619 009
Actifs non courants			
Charges payées d'avance		531	530
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	3 313	3 877
Actifs au titre du droit d'utilisation	7	38 601	41 976
		42 445	46 383
Total des actifs		672 691	665 392
Passifs et capitaux propres			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et dettes diverses	8	158 997	153 525
Provisions	9	658	526
Contrats de location	7	4 074	4 012
Emprunts	10	9 386	9 386
Dividendes à payer	18	68 000	78 000
		241 115	245 449
Passifs non courants			
Provisions	9	774	509
Contrats de location	7	34 922	38 924
Emprunts	10	34 433	42 495
		70 129	81 928
Total des passifs		311 244	327 377
Capitaux propres			
Capitaux propres accumulés		361 447	338 015
Total des passifs et des capitaux propres		672 691	665 392

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Gary Crawford, président du conseil d'administration



Robert Poirier, membre du conseil d'administration, président du comité des finances

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS**État des résultats et du résultat global**

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Produits	11	1 760 979	1 639 104
Coût des ventes	12	(1 414 992)	(1 300 846)
Marge brute		345 987	338 258
Autres produits		56	80
Frais de vente, généraux et administratifs	13	(121 323)	(121 545)
Bénéfices d'exploitation		224 720	216 793
Produits financiers	14	23 990	30 114
Charges d'intérêts	14	(2 278)	(2 593)
Total du résultat global		246 432	244 314

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS**État des variations des capitaux propres**

(en milliers de dollars canadiens)

	<i>Note</i>	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Capitaux propres accumulés au début de l'exercice		338 015	458 701
Total du résultat global pour l'exercice		246 432	244 314
Dividendes versés à la province de l'Ontario	18	(223 000)	(365 000)
Capitaux propres accumulés à la fin de l'exercice		361 447	338 015

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Activités d'exploitation :			
Total du résultat global		246 432	244 314
Moins :			
Amortissement des biens, de l'équipement et des actifs incorporels	6	705	649
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	7	4 718	4 828
Intérêts sur les emprunts	14	1 324	1 552
Charges d'intérêt sur les contrats de location	7	954	1 041
Intérêts payés sur les contrats de location	7	(954)	(1 041)
Perte sur la cession d'actifs	13	5	66
		253 184	251 409
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :			
Créances clients et autres débiteurs	4	1 763	(301)
Stocks	5	8 987	14 126
Charges payées d'avance		(238)	9
Dettes fournisseurs et dettes diverses	8	5 472	17 045
Provisions	9	397	417
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation		269 565	282 705
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	(146)	(1 043)
Acquisition d'actifs au titre de droits d'utilisation	7	(1 343)	(1 453)
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement		(1 489)	(2 496)
Activités de financement :			
Dividendes versés à la province de l'Ontario	18	(233 000)	(287 000)
Paiements locatifs	7	(3 940)	(4 067)
Remboursements d'emprunts	10	(9 386)	(9 386)
Trésorerie nette utilisée pour les activités de financement		(246 326)	(300 453)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie		21 750	(20 244)
Trésorerie, début de l'exercice		515 452	535 696
Trésorerie, fin de l'exercice		537 202	515 452

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

1. Informations organisationnelles et générales

La Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur la société ontarienne de vente du cannabis*, L.O. 2017, chapitre 26, annexe 2 (« la Loi »). La SOVC a été créée le 12 décembre 2017 en tant qu'agent de la Couronne.

La loi autorise la SOVC à acheter, posséder et vendre du cannabis récréatif et des produits connexes, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale en matière de cannabis. La SOVC est le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail privés autorisés par la commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO »). La SOVC exploite également la boutique en ligne provinciale de cannabis récréatif, qui offre un accès légal aux adultes situés dans tout l'Ontario.

En tant que société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC est exonérée de l'impôt sur le revenu. En vertu de la *Loi*, la SOVC transfère la majeure partie de ses bénéfices nets au Fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario (« province ») sous la forme d'un dividende.

L'exercice fiscal de la SOVC commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Le siège social de la SOVC est situé au 4100 rue Yonge, 2^e étage, Toronto, Ontario, Canada, M2P 2B5.

2. Base de présentation et jugements et politiques comptables significatives

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Bureau international des normes comptables (« IASB »).

Les états financiers vérifiés ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 24 juin 2025.

2.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SOVC.

2.3 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et modifiées

Normes comptables et amendements adoptés pendant l'exercice en cours

La SOVC a adopté les normes comptables et amendements IFRS suivants, qui sont entrés en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} avril 2024 ou après cette date.

- **Passifs non courants assortis de clauses restrictives – Amendements à la norme IAS 1**

Les amendements apportés à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* ont modifié les amendements de 2020 et 2022 à la norme IAS 1 afin de clarifier davantage les exigences de classification, de présentation et d'information dans la norme pour les passifs non courants assortis de clauses restrictives.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Les amendements apportés sont appliqués rétrospectivement conformément aux exigences de l'IAS 1 *Présentation des états financiers* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

- **Classification des passifs (courants ou non courants) – Amendements à la norme IAS 1**

Les amendements à l'IAS 1 *Présentation des états financiers* ont clarifié que l'obligation de classer les passifs comme courants lorsqu'il n'existe pas de droit inconditionnel de différer le règlement de ces passifs pendant au moins douze mois a été supprimée.

En vertu des amendements, la classification des passifs en passifs courants ou non courants dépendra des droits substantiels qui existent à la fin de la période de référence.

Les amendements pourraient avoir une incidence sur le classement des passifs, en particulier pour les entités qui ont des passifs pouvant être convertis en capitaux propres.

Les amendements apportés sont appliqués rétrospectivement conformément aux exigences de l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

- **Passif locatif découlant d'une cession-bail – Amendements à la norme IFRS 16 Contrats de location**

L'amendement exige qu'un vendeur-locataire évalue ultérieurement les dettes de location découlant d'un cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant du profit ou de la perte liée au droit d'utilisation qu'il conserve.

Les amendements sont appliqués rétrospectivement conformément aux exigences de l'IFRS 16 *Contrats de location* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

- **Accords de financement des fournisseurs – Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7**

Ces amendements à IAS 7 et IFRS 7 imposent des informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement des fournisseurs et leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes de référence ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

Normes comptables, amendements et interprétations publiés, mais pas encore entrés en vigueur

- **Absence de convertibilité – Amendements à la norme IAS 21**

Les amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* exigent que les entités appliquent une approche cohérente pour évaluer si une monnaie peut être échangée contre une autre monnaie et pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir lorsque ce n'est pas le cas.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

L'entité ne peut pas retraiter les informations comparatives conformément aux dispositions de la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les amendements ne devraient pas avoir d'incidence sur la SOVC.

- **Améliorations annuelles apportées aux normes comptables IFRS (Volume 11)**

Ces amendements s'inscrivent dans le cadre du projet d'amélioration annuelle de l'IASB et visent à renforcer la cohérence entre plusieurs normes comptables IFRS en apportant des clarifications, des simplifications et des corrections aux normes. Les cinq normes suivantes ont été amendées dans le cadre du projet d'amélioration du volume 11.

- IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière
- IFRS 7 Instruments financiers
- IFRS 9 Instruments financiers
- IFRS 10 États financiers consolidés
- IAS 7 État des flux de trésorerie

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes de référence ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption de ces amendements ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la SOVC.

- **IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1, tout en conservant bon nombre de ses exigences et en introduisant de nouvelles règles visant à améliorer l'information financière, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations pertinentes aux utilisateurs des états financiers.

De nouvelles exigences ont été introduites concernant certaines catégories et sous-totaux dans le compte de résultat, la présentation d'informations sur les mesures de performance définies par la direction dans les notes annexes aux états financiers, ainsi que l'agrégation et la désagrégation des informations financières.

Les amendements apportés sont appliqués rétrospectivement conformément aux exigences de l'IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La SOVC évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers.

- **IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir**

La norme IFRS 19 permet aux filiales éligibles d'appliquer les normes comptables IFRS avec les obligations d'information réduites prévues par la norme IFRS 19. Une filiale peut choisir d'appliquer la nouvelle norme dans ses états financiers consolidés, individuels ou séparés, à condition qu'à la date de clôture, elle ne soit pas soumise à une obligation d'information financière publique et que sa société mère établisse des états financiers consolidés.

Les filiales éligibles peuvent choisir d'appliquer la norme pour les périodes de référence débutant à compter du 1^{er} janvier 2027, une application anticipée étant autorisée. L'adoption de ces amendements ne devrait pas avoir d'incidence sur la SOVC.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

- **Normes canadiennes d'information en matière de développement durable (« CSDS » 1 et CSDS 2 - Information relative au développement durable et information relative au climat**

Les normes CSDS 1 et CSDS 2, qui constituent les exigences canadiennes des normes IFRS S1 et S2, fournissent un cadre pour les obligations d'information sur les risques et les opportunités liés au climat et au développement durable. Ces normes peuvent être adoptées à titre volontaire pour les périodes de référence commençant à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'adoption de ces normes est volontaire, sauf si elle est rendue obligatoire par les autorités réglementaires du pays de l'émetteur. La SOVC évaluera et adoptera ces normes de durabilité lorsqu'elles deviendront obligatoires pour les émetteurs non financiers.

2.4 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti. La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est réduite par l'utilisation d'une provision pour les pertes de crédit attendues à long terme.

Les créances de rétrofacturation des fournisseurs et les créances clients et autres débiteurs sont présentées nettes de provisions pour pertes de crédit attendues. Les autres créances sont constituées de créances diverses et d'intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des rétrofacturations et des créances clients est réduite par l'utilisation d'une provision lorsqu'il existe des preuves objectives que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrir les montants dus. La SOVC utilise une approche simplifiée pour la comptabilisation des créances clients et autres débiteurs et enregistre la provision pour pertes en tant que pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de l'éventualité d'une défaillance à tout moment pendant la durée de vie de la créance. La SOVC évalue la dépréciation des créances de rétrofacturation des fournisseurs et des créances clients sur une base individuelle, car elles présentent des caractéristiques de risque de crédit distinctes.

La SOVC constitue une provision sur les rétrofacturations des fournisseurs et les créances clients en tenant compte des indicateurs externes, des tendances économiques actuelles, de l'expérience historique et des prévisions concernant les conditions économiques futures. Lorsque les créances sont jugées irrécouvrables, elles sont déduites de la provision. La perte est comptabilisée en tant que frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes engagées pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, déduction faite des remises accordées par les fournisseurs. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation lorsque leur coût est plus élevé.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

2.6 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement dont la durée de vie utile dépasse l'exercice en cours sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée de vie utile prévue de chaque composante majeure des immobilisations corporelles, en utilisant la méthode linéaire. Les durées de vie utiles estimées et la méthode d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque période de référence, où l'effet de tout changement dans les durées de vie utiles estimées et la méthode d'amortissement est comptabilisé de manière prospective.

Le coût du remplacement ultérieur d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la partie iront à la SOVC et si son coût peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle remplacée est décomptabilisée si elle est cédée ou si aucun avantage économique futur n'est attendu. Les coûts de l'entretien quotidien des biens immobiliers et des équipements sont comptabilisés en tant que dépenses au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toute perte de valeur est comptabilisée comme une charge dans la période au cours de laquelle elle se produit.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est la suivante :

Matériel informatique	4 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	5 à 16 ans

Les immobilisations corporelles qui sont des travaux en cours sont évaluées au coût historique. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

2.7 Contrats de location

Un contrat de location confère le droit de diriger l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques d'un actif identifié pendant une période donnée, en échange d'une contrepartie. La SOVC évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Au début du contrat, chaque élément de location identifié et tout élément non locatif associé sont comptabilisés comme un élément de location distinct. Les éléments non locatifs, également appelés loyers variables, tels que les impôts fonciers, les frais de gestion et les services publics, doivent être comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus pendant toute la durée du contrat de location.

À l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, la SOVC comptabilise un passif au titre de la location à la date de début du contrat de location. Le montant initial de la dette de location comprend la valeur actualisée des paiements de location pendant la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est la période non résiliable pour laquelle la SOVC a le droit d'utiliser l'actif, y compris les périodes d'extension ou d'option de résiliation que la SOVC est raisonnablement certain d'exercer.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de L'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location. Par la suite, le passif locatif est évalué en augmentant le passif pour refléter les intérêts et en diminuant le passif pour refléter les paiements. Le passif locatif peut être réévalué pour refléter la réévaluation ou les modifications ou pour refléter les loyers fixes en substance. Les loyers révisés sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC à la date de la réévaluation lorsque le taux implicite du contrat de location ne peut pas être facilement déterminé. Le montant de la réévaluation du passif locatif est reflété comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation. L'exception est lorsque la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation a été ramenée à zéro, l'excédent étant alors comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend le montant initial du passif locatif, les loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant, moins les incitations reçues, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à encourir. L'amortissement des actifs du droit d'utilisation est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée du contrat de location, selon la méthode linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction sont capitalisés lorsque les paiements de location sont effectués avant la date d'entrée en vigueur du contrat. Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas prêts à être utilisés. Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction sont ensuite transférés dans leur catégorie respective et l'amortissement commence sur la durée du contrat de location.

À la fin de chaque contrat de location d'équipement de centre de distribution, la SOVC peut acheter l'actif sous-jacent au bailleur à une juste valeur de marché. Ces équipements achetés pour le centres de distribution sont considérés comme des actifs au titre du droit d'utilisation et continuent d'être classés comme tels, car la SOVC continue d'en diriger l'utilisation pendant leur durée de vie économique. Les actifs au titre du droit d'utilisation achetés sont évalués à leur coût d'achat. Après l'achat d'un actif au titre du droit d'utilisation, son coût est enregistré ou continue d'être enregistré en tant qu'actif de droit d'utilisation, et les coûts d'achat sont inclus dans la valeur comptable totale des actifs de droit d'utilisation. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire sur sa durée de vie économique utile restante. Les actifs au titre du droit d'utilisation ont une durée de vie utile estimée comprise entre huit et vingt ans.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés en comptabilisant les paiements de location de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

2.8 Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses sont classées et évaluées au coût amorti car elles sont généralement à court terme et dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur, puis réévaluées au coût amorti.

Les rétrofacturations des fournisseurs sont compensées avec les passifs lorsque la SOVC a un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant de la créance et qu'il a l'intention de procéder à un règlement sur une base nette.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

2.9 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.10 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est supérieure à un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.11 Avantages sociaux

Coûts des prestations de retraite

La SOVC fournit des prestations de retraite définies à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui le souhaitent) par le biais du Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP ») et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »). La province, qui est le seul promoteur de la RRFP et un promoteur conjoint du régime de retraite du SEFPO, détermine la contribution annuelle de la SOVC à ces fonds. Étant donné que les promoteurs sont chargés de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents et les engagements non financés découlant des évaluations actuarielles statutaires ne constituent pas des actifs ou des obligations de la SOVC.

La SOVC n'a pas d'obligation nette en ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, étant donné que ces régimes sont établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités incluses dans les régimes de retraite. La SOVC a classé ces régimes comme des régimes d'État car il n'y a pas d'accord contractuel ou de politique déclarée pour imputer le coût net des prestations définies des régimes à la SOVC. Par conséquent, la SOVC comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi comme un régime à cotisations définies et les impute à l'état des résultats et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle les cotisations deviennent exigibles.

Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont des avantages dont on s'attend à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés.

Avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux à long terme sont des avantages sociaux dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés.

Les avantages sociaux à long terme comprennent la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »). Ces régimes fournissent des prestations de protection du revenu à long terme aux employés lorsqu'ils ne fournissent plus de service actif.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

La SOVC est un employeur auto-assuré et doit donc payer l'intégralité du coût des demandes d'indemnisation au fur et à mesure que les paiements sont dus et couvrir toutes les dépenses administratives liées à la CSPAAT. La CSPAAT conserve l'entièvre autorité sur le processus d'admissibilité des demandes de l'annexe 2.

Les provisions pour avantages sociaux à long terme sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

2.12 Produits

Les produits provenant de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue de la vente de marchandises dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables et les retours réels et attendus. Les produits provenant de la vente en gros et du commerce électronique sont comptabilisés lorsque le client reçoit le produit ou lorsqu'il estime l'avoir reçu, car c'est à ce moment-là que la SOVC s'est acquitté de ses obligations en matière de performance.

Les produits provenant du programme d'abonnement aux données sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue des participants au programme, déduction faite des taxes applicables. Les produits du programme d'abonnement aux données sont comptabilisés au moment où la redevance annuelle est facturée.

2.13 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts encourus pour remplir les obligations de performance envers les clients.

2.14 Produits financiers et charges d'intérêts

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les soldes de trésorerie.

Les charges d'intérêts comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les dettes de location.

Les produits et charges d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes suivantes et la comptabilisation des variations de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

<u>Actif/passif financier</u>	<u>Mesure</u>
Trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Fournisseurs et dettes diverses	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Dividendes payables	Coût amorti

Coût amorti

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dans lesquels les actifs sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels dans lesquels les flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts.

Évaluation de la juste valeur

La SOVC n'a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

2.16 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la valeur comptable des produits et des charges pour la période de référence. Ces estimations sont modifiées périodiquement et, lorsque des ajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les jugements et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation qui ont un effet important sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont indiqués dans les notes pertinentes auxquelles se rapportent les estimations et les jugements.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, ce qui oblige la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations de la démarque inconnue, aux prix futurs, à l'impact des rétrofacturations des fournisseurs sur le coût, à la saisonnalité et aux coûts nécessaires à la vente des stocks.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Immobilisations corporelles

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles. Les estimations sont fondées sur l'analyse de facteurs pertinents, notamment l'utilisation prévue de l'actif et la catégorie d'actifs.

Pour déterminer si une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, la SOVC examine si :

- la valeur de l'actif a diminué de manière significative.
- des changements significatifs ayant des effets négatifs sur la SOVC sont intervenus et ont eu un impact sur l'utilisation de l'actif.
- la valeur comptable d'un actif net est significativement supérieure à sa valeur de marché.
- il existe des preuves d'obsolescence ou de dommages physiques ayant un impact significatif sur la situation financière de la SOVC.

Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à sa valeur comptable, le montant de l'actif ou de l'UGT est réduit à sa valeur recouvrable.

Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans les principaux domaines locatifs, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option ne puisse être exercée. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction est raisonnablement certaine de renouveler le contrat de location. La direction considère que le seuil de certitude raisonnable est élevé. Des changements dans l'environnement économique ou dans l'industrie du cannabis peuvent avoir un impact sur l'évaluation de la durée des contrats de location par la direction, et tout changement dans l'estimation de la durée des contrats de location par la direction peut avoir un impact significatif sur l'état de la situation financière et l'état des résultats et du résultat global.

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des dettes de location, la SOVC est tenu d'estimer le taux d'emprunt marginal spécifique à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facile à déterminer. La direction détermine le taux d'emprunt marginal en utilisant le taux applicable de l'OOF à la date de début du contrat de location.

Provisions

Des provisions ont été constituées pour certains avantages sociaux, la résiliation de contrats et d'autres réclamations. Étant donné que ces provisions sont des estimations, les coûts réels et le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent d'événements futurs. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période où cette détermination est faite.

3. Trésorerie

La trésorerie au 31 mars 2025 comprend les comptes bancaires portant intérêt.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

4. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Intérêts à recevoir	1 480	2 377
Créances de rétrofacturation des fournisseurs	680	1 693
Créances clients	574	1 000
Créances diverses	-	325
Déduction pour pertes de crédit attendues	(1 105)	(2 003)
	1 629	3 392

Les créances de rétrofacturation des fournisseurs sont des notes de crédit résultant de la protection des prix ou des produits retournés. Les créances clients sont constituées des soldes des clients grossistes. La valeur comptable des créances de rétrofacturation sur les fournisseurs et des créances clients est réduite par l'utilisation d'une provision à des niveaux considérés comme adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements ultérieurs de créances précédemment admises sont crédités aux frais de vente, généraux et administratifs.

Le montant des pertes de crédit attendues à vie sur les créances clients et autres débiteurs s'élève à 1 102 \$ (2 003 \$ en 2024). Des informations sur l'exposition de la SOVC aux risques de crédit et l'analyse relative à la provision pour pertes de crédit attendues figurent à la note 16.

5. Stocks

Le coût des stocks vendus et comptabilisés dans le coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 était de 1 379 204 \$ (1 265 864 \$ en 2024). Ce montant comprend des dépréciations de stocks constatées au cours de l'exercice de 3 816 \$ (6 478 \$ en 2024). Les dépréciations sont incluses dans le coût des ventes des stocks. Aucun stock n'est donné en garantie.

Les réductions de valeur de la période précédente sont reprises au cours de l'exercice du fait de la vente ou de la rétrofacturation du coût des stocks au vendeur lors de leur retour ou de leur destruction.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	1 649	1 726	11	2 817	6 203
Acquisitions	84	-	-	62	146
Cessions	(413)	-	-	-	(413)
Solde au 31 mars 2025	1 320	1 726	11	2 879	5 936
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	878	617	11	820	2 326
Amortissement	282	172	-	251	705
Cessions	(408)	-	-	-	(408)
Solde au 31 mars 2025	752	789	11	1 071	2 623
Valeur comptable					
Au 1 ^{er} avril 2024	771	1 109	-	1 997	3 877
Au 31 mars 2025	568	937	-	1 808	3 313

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Améliorations locatives en cours	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	1 430	1 384	11	2 642	60	5 527
Acquisitions	464	25	-	53	501	1 043
Cessions	(245)	(122)	-	-	-	(367)
Transferts	-	439	-	122	(561)	-
Solde au 31 mars 2024	1 649	1 726	11	2 817	-	6 203
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2023	867	521	10	580	-	1 978
Amortissement	255	153	1	240	-	649
Cessions	(244)	(57)	-	-	-	(301)
Solde au 31 mars 2024	878	617	11	820	-	2 326
Valeur comptable						
Au 1 ^{er} avril 2023	563	863	1	2 062	60	3 549
Au 31 mars 2024	771	1 109	-	1 997	-	3 877

7. Contrats de location

a) Dettes de location

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les variations de la dette locative pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Locaux de bureaux	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Total
Solde au 1^{er} avril 2024	8 646	29 843	4 447	42 936
Paiements de capital	(745)	(1 307)	(1 888)	(3 940)
Solde au 31 mars 2025	7 901	28 536	2 559	38 996

	31 mars 2025	31 mars 2024
Portion actuelle	4 074	4 012
Portion à long terme	34 922	38 924
	38 996	42 936

Les intérêts débiteurs sur ces obligations de location pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été de 954 \$ (1 041 \$ en 2024). Le total des sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025 a été de 4 894 \$ (5 108 \$ en 2024), y compris les intérêts.

Analyse des échéances des dettes de location

L'analyse des échéances des obligations de location reflétant les paiements contractuels futurs qui devraient être effectués au cours des cinq prochaines années et au-delà se présente comme suit :

	31 mars 2025
Moins d'un an	4 872
D'un à cinq ans	13 012
Au-delà de cinq ans	27 561
Total des paiements de location non actualisés	45 445
Moins : Intérêts implicites sur le contrat de location	(6 449)
Total des paiements de location actualisés	38 996

Contrat de location pour les locaux de bureau

La SOVC a conclu un contrat de location pour des locaux de bureau au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Le contrat de location est d'une durée de 5 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la SOVC a exercé la première des deux options de prolongation disponibles. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Contrat de location pour les locaux du centre de distribution

La SOVC a conclu un contrat de location pour un centre de distribution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. Le contrat de location est d'une durée de 10 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

Location d'équipement du centre de distribution

Entre les exercices clos le 31 mars 2019 et le 31 mars 2022, la SOVC a conclu des contrats de location de matériel destiné au centre de distribution. La durée des contrats de location varie de 36 mois à 60 mois, avec des prolongations facultatives d'un an. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

Contrats de location de faible valeur

Les charges liées aux contrats de location de faible valeur (mobilier de bureau de centre de distribution de faible valeur, agencements et matériel informatique) comptabilisées selon la méthode linéaire sur des durées de location allant de 36 mois à 60 mois se sont élevées à 44 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (165 \$ en 2024). Au 31 mars 2025, contrats de location de faible valeur s'élèvent à 2 \$ (46 \$ en 2024).

Paiements variables au titre de la location

Le total des charges de location variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des passifs de location s'élève à 677 \$ (530 \$ en 2024).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

b) Actifs au titre du droit d'utilisation

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Locaux de bureaux	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2024	11 603	33 539	13 821	58 963
Acquisitions	-	-	1 343	1 343
Cessions	(26)	-	-	(26)
Solde au 31 mars 2025	11 577	33 539	15 164	60 280
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2024	3 818	6 048	7 121	16 987
Amortissement	763	1 649	2 306	4 718
Cessions	(26)	-	-	(26)
Solde au 31 mars 2025	4 555	7 697	9 427	21 679
Valeur comptable				
Au 1 ^{er} avril 2024	7 785	27 491	6 700	41 976
Solde au 31 mars 2025	7 022	25 842	5 737	38 601

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation. Au cours de l'exercice, la SOVC a choisi d'acheter les équipements des centres de distribution à l'expiration des contrats de location à leur juste valeur marchande. En outre, la SOVC a acheté des actifs au titre du droit d'utilisation qui sont des équipements de centres de distribution.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Locaux de bureaux	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Équipement du centre de distribution en cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	11 603	33 539	12 146	222	57 510
Acquisitions	-	-	1 453	-	1 453
Transferts	-	-	222	(222)	-
Solde au 31 mars 2024	11 603	33 539	13 821	-	58 963
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	3 048	4 399	4 712	-	12 159
Amortissement	770	1 649	2 409	-	4 828
Solde au 31 mars 2024	3 818	6 048	7 121	-	16 987
Valeur comptable					
Au 1 ^{er} avril 2023	8 555	29 140	7 434	222	45 351
Solde au 31 mars 2024	7 785	27 491	6 700	-	41 976

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation. Au cours de l'exercice, la SOVC a choisi d'acheter les équipements des centres de distribution à l'expiration des contrats de location à leur juste valeur marchande.

8. Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses comprennent ce qui suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Dettes de stock et charges à payer	137 580	133 260
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	21 428	22 689
Taxe sur les ventes à payer	3 251	3 685
Rétrofacturations de fournisseurs compensées par des dettes de stock	(3 262)	(6 109)
	158 997	153 525

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

9. Provisions

Les tableaux suivants présentent les changements apportés aux provisions de la SOVC :

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Résiliations de contrats	Avantages sociaux à long terme	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2024	318	509	208	1 035
Provisions supplémentaires comptabilisé au cours de l'exercice	600	265	58	923
Utilisation de la provision	(318)	-	(204)	(522)
Reprise de provisions non utilisées	-	-	(4)	(4)
Solde au 31 mars 2025	600	774	58	1 432

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Résiliations de contrats	Avantages sociaux à long terme	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	90	473	55	618
Provisions supplémentaires comptabilisé au cours de l'exercice	318	36	208	562
Utilisation de la provision	(90)	-	(55)	(145)
Solde au 31 mars 2024	318	509	208	1 035

	31 mars 2025	31 mars 2024
Portion actuelle	658	526
Portion à long terme	774	509
	1 432	1 035

La provision pour résiliation de contrat comprend les réclamations pour lesquelles il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour les régler. La provision pour avantages sociaux à long terme comprend les avantages sociaux autres que ceux fournis par la province, notamment la CSPAAT et ILD, et elle est évaluée à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Le poste « Autres » correspond à la provision pour d'autres créances et provisions lorsqu'il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour régler la créance.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

10. Emprunts

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la SOVC a contracté un prêt à terme non renouvelable de 10 ans (« prêt de l'OOF ») auprès de l'OOF pour un montant de 81 405 \$ qui porte intérêt au taux de 2,79 % par an, composé semestriellement, et qui est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 \$. Le prêt n'est pas garanti et vient à échéance le 1^{er} janvier 2030.

Au 31 mars 2025, les changements dans les emprunts sont les suivants :

	Prêt de l'OOF
Solde au 1^{er} avril 2024	51 881
Paiements de capital	(9 386)
Accroissement des intérêts	1 324
Solde au 31 mars 2025	43 819

	31 mars 2025	31 mars 2024
Prêt de l'OOF	43 819	51 881
Moins : portion actuelle des emprunts	(9 386)	(9 386)
Emprunts à long terme	34 433	42 495

11. Produits

Les produits sont constitués par les ventes de produits et d'accessoires de cannabis, déduction faite des retours et des frais de livraison, et sont comptabilisées au moment où le client reçoit le produit ou au moment où il est prévu qu'il le reçoive.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Produits de la vente en gros	1 733 809	1 605 094
Produits du commerce électronique	26 608	33 375
Programme d'abonnement aux données	562	635
	1 760 979	1 639 104

Les pertes de crédit subies sur les transactions de commerce électronique se sont élevées à 15 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (15 \$ en 2024). Voir la note 16.

12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, déterminé par la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que d'autres coûts encourus par la SOVC pour remplir ses obligations contractuelles à l'égard des clients.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Coût des marchandises vendues	1 379 204	1 265 864
Frais de livraison	35 548	34 742
Frais de transaction	240	240
	1 414 992	1 300 846

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

13. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Salaires et avantages	49 004	47 302
Entrepôt et logistique	42 575	38 775
Systèmes d'information et soutien technologique	7 886	7 520
Médias et recherche	5 152	8 174
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 718	4 828
Services contractuels	2 986	3 550
Services professionnels	2 102	2 276
Assurance	1 691	1 600
Responsabilité sociale	1 677	1 233
Occupation	944	1 059
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	705	649
Traitements des transactions de commerce électronique	563	683
Frais des employés	415	573
Provision pour (recouvrement de) créances douteuses	411	2 729
Services de recrutement	115	37
Perte sur la cession d'actifs immobilisés	5	66
Autres dépenses	374	491
	121 323	121 545

14. Produits financiers et charges d'intérêts

Les produits et charges financiers comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2025	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
Produits financiers sur les soldes bancaires	23 990	30 114
Charges d'intérêts des dettes de location (note 7)	(954)	(1 041)
Charges d'intérêts sur l'emprunt de l'OOF (note 10)	(1 324)	(1 552)
	21 712	27 521

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

15. Avantages postérieurs à l'emploi et prestations à long terme

(i) Prestations de retraite des employés

Au cours de l'exercice, la SOVC a versé des cotisations aux régimes de retraite s'élevant à 3 199 \$ (3 108 \$ en 2024). Ces montants sont inclus dans les charges salariales et sociales et présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

(ii) Régimes d'avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux à long terme fournis par la SOVC comprennent les prestations de protection du revenu à long terme.

Au 31 mars 2025, le passif au titre des prestations de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élevait à 774 \$ (509 \$ en 2024) et était inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

16. Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie et la politique de gestion du risque de crédit client de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes établissent un cadre prudentiel pour l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC, couvrant des domaines tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. L'approche de la gestion des risques financiers de la SOVC consiste à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur ses performances financières. La SOVC est exposée aux risques financiers suivants :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière due au fait qu'une contrepartie financière ou un autre tiers ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la SOVC.

La SOVC minimise le risque de crédit sur ses comptes de trésorerie en limitant ses opérations bancaires et sa gestion de trésorerie à des accords avec des banques de l'annexe I. Le paiement des commandes des détaillants agréés est effectué par débit préautorisé au moment de l'expédition, ou prépayé, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. Le paiement des commandes des clients du commerce électronique est autorisé à la caisse, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. En outre, la SOVC utilise divers outils de détection des fraudes pour identifier les transactions de commerce électronique à haut risque. Ces pratiques permettent à la SOVC de minimiser le risque de crédit lié aux clients.

La SOVC est exposé au risque de crédit dans les cas où des rétrofacturations sont émises par la SOVC vers les fournisseurs, ce qui entraîne des soldes dus à la SOVC.

La SOVC atténue ce risque en examinant la position des créances par rapport aux futurs achats de stocks planifiés en vue d'une éventuelle compensation avec la créance, le cas échéant. La SOVC analyse également la santé financière des fournisseurs et des clients et évalue leur capacité à remplir leurs obligations sur la base des informations disponibles, ainsi qu'en menant activement des activités de recouvrement pour contribuer à atténuer le risque de non-paiement résultant des rétrofacturations aux fournisseurs. Une évaluation des risques est effectuée périodiquement et une provision pour pertes de crédit attendues est constituée

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

en fonction des résultats de l'évaluation des risques. Les rétrofacturations de fournisseurs et les créances clients sont décomptabilisées lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement.

La SOVC applique le modèle simplifié qui consiste à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les rétrofacturations de fournisseurs et les créances clients, car ces éléments ne comportent pas de composante financière importante.

La SOVC estime que les pertes de crédit attendues à vie, en particulier sur les rétrofacturations des fournisseurs et les créances clients, au 31 mars 2025, s'élèvent à 1 105 \$ (2 003 \$ en 2024). Les changements dans les provisions pour pertes liées aux rétrofacturations des fournisseurs et aux créances clients sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Solde initial	2 003	916
Déduction pour perte constatée au cours de l'exercice	485	2 759
Déduction pour perte reprise au cours de l'exercice	(64)	(29)
Déduction pertes passées en pertes au cours de l'exercice	(1 319)	(1 643)
Solde de clôture	1 105	2 003

Les détails de l'ancienneté de la SOVC en ce qui concerne la rétrofacturation des fournisseurs et les créances clients sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
En souffrance depuis moins de 60 jours	119	888
En souffrance de 61 à 180 jours	238	146
En souffrance depuis plus de 180 jours	897	1 659
Total	1 254	2 693
Moins : Déduction pour pertes	(1 105)	(2 003)
Rétrofacturation et créances clients (nettes)	149	690

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC ne dispose pas des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La SOVC cherche à limiter son risque de liquidité en surveillant et en gérant activement ses réserves de trésorerie disponibles afin de s'assurer qu'elle dispose à tout moment d'un accès suffisant aux liquidités pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues ainsi qu'à celles liées à des événements imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

Les fournisseurs et dettes diverses sont toutes dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Voir la note 7 pour l'analyse des échéances des dettes de location reflétant les paiements contractuels restants et la note 10 pour les informations relatives aux paiements semestriels restants sur les emprunts jusqu'à leur échéance en 2030.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

(c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie associés à un instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minimal lié aux obligations de location, car les taux sont déterminés à la date d'entrée en vigueur, et à un risque minimal sur le solde de son prêt dû à l'OOF, car des taux d'intérêt amortissables sur 10 ans sont appliqués (voir la note 10).

Selon l'évaluation de la SOVC, l'impact des variations des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le revenu net.

17. Gestion du capital

La SOVC est une société sans capital social. Sa structure de capital est constituée d'emprunts et de capitaux propres accumulés. Le total du capital géré au 31 mars 2025 est de 405 266 \$ (389 896 \$ en 2024).

Les objectifs de la SOVC en matière de gestion du capital sont de préserver le capital et de maintenir des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements financiers futurs, y compris le remboursement des emprunts contractés auprès de l'OOF. En atteignant ces objectifs, la SOVC est en mesure de financer sa croissance future et de fournir des dividendes continus à la province de l'Ontario (la « province »).

Le conseil d'administration est responsable de la supervision de la gestion, y compris des politiques liées à la gestion des risques financiers. La direction de la SOVC est chargée de superviser la structure de son capital et d'atténuer les risques financiers en réponse à l'évolution des conditions économiques.

18. Parties liées

Les parties liées à la SOVC sont la province et ses administrations, agences, ministères, sociétés de la Couronne, ainsi que les principaux dirigeants de la SOVC, les membres de la famille proche de ces personnes ou les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et comptabilisées à la valeur d'échange.

(a) Province de l'Ontario

Comme l'exige le décret 1376/2023, la SOVC transfère au Fonds consolidé de revenu de la province, sous forme de dividendes, ses produits financiers sous forme de paiements trimestriels correspondant au revenu net moins le revenu financier.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la SOVC a versé 155 000 \$ et accumulé 68 000 \$ en dividendes à la province, pour un total de 223 000 \$ (au 31 mars 2024, 287 000 \$ avaient été versés et 78 000 \$ accumulés, pour un total de 365 000 \$).

(b) Office ontarien de financement

Au 31 mars 2025, la valeur comptable de l'emprunt à terme de 10 ans auprès de l'OOF (voir la note 10) est de 43 819 \$ (51 881 \$ en 2024), y compris les intérêts courus de 300 \$ (359 \$ en 2024).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

(c) Commission du régime de retraite de l'Ontario, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Les cotisations aux régimes de retraite concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les charges à payer pour les régimes d'avantages à long terme sont indiquées dans la note 15.

(d) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la SOVC. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le directeur général et les principaux cadres supérieurs de la SOVC. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité journalière pour leur participation à des réunions régulières et pour leur participation aux comités du conseil d'administration.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'est élevée à 3 849 \$ (3 230 \$ en 2024), composée de salaires et d'avantages sociaux, d'indemnités journalières des administrateurs et d'autres avantages sociaux à court terme.

19. Éventualités

La SOVC est impliquée dans diverses actions en justice découlant du cours normal et de la conduite des affaires. Compte tenu de la difficulté inhérente à prédire l'issue de telles questions, la SOVC ne peut se prononcer sur le résultat final. Toutefois, sur la base de l'évaluation juridique et des informations actuellement disponibles, la SOVC ne pense pas que les dettes éventuelles résultant de litiges en cours auront un effet significatif sur les états financiers. Les règlements éventuels concernant ces passifs éventuels seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils interviendront.

20. Événement postérieur

Le 12 juin 2025, le ministre des Finances a publié une lettre d'orientation en vertu de l'article 19 de la Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis, révisant les obligations de la SOVC relatives aux versements au Fonds consolidé de revenu. En conséquence, la SOVC a versé un paiement unique de 355 000 \$ au Fonds consolidé de revenu le 23 juin 2025.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclasés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

